

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AME DU 25 MAI 2021

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le VINGT-CINQ MAI à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle du Tivoli – 1 rue du Président Franklin Roosevelt à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, FEVRIER, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, LAVIER, TURBEAUX-JULIEN, SALL, GUERIN, BELLIERE, MIREUX, DEMAUMONT, HEUGUES, RAMBAUD, PASCAUD, CHRISTODOULOU, MOUTAUX, FAURE, LOISEAU, BOURILLON, PIERRATTE, RICARDOU, BÉGUIN, LANGRAND, DUCHÊNE, GODEY, DIGEON, VAREILLES, TERRIER, CHARLES, VATRIN, LÉON, BOURRY, NOTTIN (à partir de 18h17), DESRUMAUX, LAURENT (jusqu'à 19h45), DE LAPORTE, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, PASQUET, PRIGENT.

Mme PRUNEAU avait donné pouvoir à M. DEMAUMONT, M. ÖZTÜRK à Mme HEUGUES, M. DELANDRE à M. DIGEON, Mme CHBIHI KADDOURI à M. NOTTIN, M. WEBER à M. PRIGENT, M. GAILLARD à Mme DE LAPORTE, Mme PROCHASSON à M. GODEY, Mme BASCOP à M. BOURILLON

Excusés : M. GABORET, Mme HOUDRÉ

*o.o.o.o*

Madame DE LAPORTE remplit les fonctions de secrétaire de séance.



# SOMMAIRE

Installation de nouvelles Conseillères communautaires.....	4
1) Autorisation à Monsieur le Président de signer le contrat d'engagement départemental 2021-2023 .....	13
Approbation du PV de la séance du 30 mars 2021 .....	14
Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT .....	14
Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 20-138 du 09/07/2020).....	15
<b>AFFAIRES GENERALES.....</b>	<b>16</b>
2) Modification de la composition des commissions permanentes .....	16
3) Désignation des représentants de la Communauté auprès des organismes extérieurs (articles L2121-33 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	21
4) Projet de Pacte de gouvernance et de confiance entre les communes membres et l'Agglomération Montargoise.....	22
5) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du règlement général de protection des données personnelles (RGPD) .....	25
6) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant de prolongation de la convention de délégation de tâches programmation Fonds européen 2014-2020 avec la Région Centre-Val de Loire .....	26
<b>CULTURE.....</b>	<b>26</b>
7) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Ludik'Arts pour la création d'un partenariat avec le Musée Girodet .....	26
8) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention avec EXPLOR VISIT pour la création d'un partenariat avec le Musée Girodet .....	27
9) Autorisation à Monsieur le Président de signer une convention de partenariat avec l'association « Art, Culture et Connaissance » pour l'édition des actes du colloque international et pluridisciplinaire d'art et d'esthétique .....	27
10) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'établissement public musée du Louvre.....	28
11) Programmation des spectacles : modification du règlement intérieur et des tarifs de la salle du Tivoli.....	28
12) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Musikair .....	29
<b>POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>30</b>
13) Contrat de ville : Programmation 2021 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer les subventions aux porteurs de projets et de signer les conventions afférentes .....	30
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....</b>	<b>36</b>

14) Attribution d'une aide au commerce : épicerie à Chevillon-sur-Huillard.....	36
15) Attribution d'une aide au commerce : fleuriste à Vimory .....	37
16) Attribution d'une aide au commerce : restaurant à Chevillon-sur-Huillard .....	37
17) Aide à l'immobilier d'entreprise en faveur de la SCI HKMAS pour l'installation d'une activité de prothésiste dentaire à Montargis (SAS SMILE DENTAL).....	38
Aide à l'immobilier d'entreprise en faveur de la SCI Maison du bourg pour accompagner les besoins de MG Réceptions à Pannes (question retirée).....	38

## **TOURISME.....39**

18) Aérodrome de Montargis-Vimory - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) au bénéfice de la société Net air club.....	39
---	----

## **URBANISME ET FONCIER .....39**

19) Conventions ADS - Autorisation à Monsieur le Président de signer les avenants aux conventions et les nouvelles conventions d'instruction avec les communes .....	39
20) Commune d'Amilly - Zone industrielle - Cession d'une emprise de 41770 m <sup>2</sup> environ..	41
21) Commune de Corquilleroy – Parc d'activités de Chaumont – Conventions de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité et de passage de canalisations électriques Agglomération Montargoise/ENEDIS – Parcelle ZO n° 634.....	44
22) Commune de Corquilleroy – Parc d'activités de Chaumont – Conventions de servitudes de passage de canalisations électriques Agglomération Montargoise/ENEDIS – Parcelles ZO n° 0632- 0634-0637 .....	46
23) Commune de Gondreville – Parc d'activités de Chaumont – Conventions de servitudes de passage de canalisations électriques Agglomération Montargoise/ENEDIS – Parcelle ZM n° 0013 .....	47
24) Commune de Chalette-Sur-Loing : Avenant n°1 au traité de concession d'aménagement Les Rives du Solin.....	48

## **HABITAT .....51**

25) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Versement d'une aide ...	51
26) ADIL du Loiret et Eure-et-Loir : Désignation des représentants titulaire et suppléant de l'Agglomération Montargoise au Conseil d'administration.....	51
27) Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement du Centre - Val de Loire (CRHH) : Désignation des représentants titulaire et suppléant de l'Agglomération Montargoise....	52
28) Modalité de représentation de l'Agglomération Montargoise aux commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements sociaux.....	53

## **TRAVAUX.....54**

29) Reconnaissance de l'intérêt communautaire de la liaison cyclable entre le bourg de Conflans-sur-Loing et la véloroute n° 3.....	54
30) Avenant à la convention de groupement de commandes avec la commune de Cepoy pour les travaux d'aménagement de la rue des glycines .....	54



Le quorum étant atteint, Monsieur BILLAULT, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures.

Monsieur BILLAULT : « Compte tenu de la situation sanitaire, la séance aura lieu sans public physique mais sera enregistrée et diffusée en direct sur la chaîne Youtube de l'Agglomération Montargoise ainsi que sur le compte Facebook de l'Agglomération Montargoise. Nous sommes toujours sous le coup d'un couvre-feu à 21 heures ; vos convocations serviront de justificatif, le cas échéant. Si vous voulez prendre la parole, n'oubliez pas de vous présenter pour que les gens, qui suivent la séance à distance, sachent qui intervient et quelle commune vous représentez. »

### **Installation de nouvelles Conseillères communautaires**

Monsieur BILLAULT : « Dans le prolongement de la démission de Madame Marine POUILLET de son mandat de Conseillère communautaire, Monsieur le Maire de Montargis, par courrier du 14 avril 2021, a informé l'Agglomération Montargoise que la suivante de liste qui accepte le mandat de conseillère communautaire est Madame Caroline BOURRY.

De plus, par courrier du 3 mai 2021, Madame MUSLIN-BUREAU a démissionné de son mandat de Conseillère communautaire. Monsieur le Maire d'Amilly a informé, par courrier du 3 mai 2021, que la suivante de liste est Madame Nelly TURBEAUX-JULIEN.

Il convient d'installer Madame Caroline BOURRY et Madame Nelly TURBEAUX-JULIEN comme conseillères communautaires de l'Agglomération Montargoise. »

Monsieur BILLAULT : « Je vais commencer par suspendre la séance, momentanément. En effet, Monsieur Marc GAUDET, Président du Conseil départemental, nous fait l'honneur d'assister à notre Conseil communautaire. »

*Début de la suspension de séance à 18 heures 09.*

Monsieur GAUDET : « Merci, Monsieur le Président, de m'accueillir. Merci à toutes et tous. Je ne vous connais pas tous, car il y a eu des élections municipales l'année dernière, et comme nous sommes en crise sanitaire, cela ne vous échappe pas, il y a peu de manifestations sur le terrain. J'ai donc eu peu d'occasions de circuler sur le territoire depuis un an, je le regrette beaucoup. J'espère pouvoir revenir sur le terrain à vos côtés, le plus tôt possible, quand cette fichue crise sera derrière nous.

Ce soir, je viens vous parler de politiques départementales, de nos volets. Les plus anciens d'entre vous s'en rappellent sûrement, nous avons un guide des aides départementales, nous avons des subventions en silo qui vous permettaient de financer vos projets mais certains projets seulement, avec des conditions assez draconiennes qu'il fallait remplir. En 2015 et 2016, nous avons souhaité revoir complètement notre système de subventions, d'aides aux communes. Notre crédo était : plus de simplicité, être plus réactif, et surtout permettre le financement de tous projets d'investissements.

Nous avons créé des volets communaux, volets intercommunaux, volet supra départemental. C'est ainsi que nous avons développé le volet 3, l'aide aux communes, vous le savez tous, vos conseillers départementaux vous lancent un appel à projets tous les ans, vers la fin de l'année pour recueillir vos projets d'investissement pour l'année qui suit. Vous avez donc la possibilité d'obtenir une aide, une enveloppe est à la main des conseillers départementaux qui répartissent

normalement, je dis normalement parce que cela se pratique comme cela, dans le cadre d'un consensus. Les maires sont invités par les conseillers départementaux et la répartition se fait normalement avant la fin de l'année. Ce volet 3 est bien acquis aujourd'hui.

Nous avons un autre volet que nous avons appelé volet 3ter. Nous avons conservé un petit silo, c'est moi qui ai demandé à le faire revenir en 2017, qui concerne le volet routier. Nous pouvons aider, vous le savez, vos aménagements de sécurité routière, sur routes départementales, en agglomération, sous quelques conditions. L'idée est de toujours vous aider à faire ces travaux. La sécurité routière sur voies départementales est vraiment une grande compétence du Département et nous avons à cœur que la sécurité routière ne soit plus un sujet de préoccupation. Ce que l'on veut c'est résorber tous ces points noirs, toutes ces difficultés que l'on peut avoir sur notre réseau routier.

Nous avons aussi un autre volet accordant des aides aux communes à faible population. Il s'agit d'aider les communes dont la population n'excède pas 650 habitants. Là, c'est très simple : vous avez un projet d'investissement, vous déposez votre dossier tout au long de l'année, dès lors qu'il a été reçu au Département qui en accuse réception, vous pouvez engager la dépense et vous aurez une subvention qui peut aller jusqu'à 8 000 € pour une dépense éligible à 20 000 €. Le taux de subvention peut être variable suivant les conseillers départementaux par secteur, mais la subvention est plafonnée à 8 000 €.

Et puis, nous avons le volet 2 qui s'adresse principalement aux intercommunalités, communautés de communes et agglomérations, mais qui peut aussi concerner des investissements communaux dès lors que le rayonnement est supra communal. Ce volet 2 est l'objet de ma venue ce soir, à Montargis. La répartition peut se faire aussi dans le cadre d'une conférence des maires ou conseil d'agglomération, où vous avez fléché des dossiers recevables. Il me reste à entériner et signer le contrat. L'idée est, toujours, de simplifier la démarche.

Ce volet 2 a un mode de calcul un peu compliqué, nous avons introduit des paramètres qui permettaient de justifier des sommes par communauté de communes, critères de voirie, d'âge aussi (population jeune, population âgée). Une pondération nous permet d'arriver à un chiffre par communauté de communes.

A l'échelle départementale, sur le volet 2 (2017-2020) le bilan des 3 ans est le suivant : 112 projets ont été subventionnés, soutenus sur l'ensemble du département ; cela représente 130 millions d'euros d'investissements sur 3 ans, soit un financement de la part du Département de 25 millions d'euros. 130 millions d'euros c'est quand même une somme importante, qui a fait travailler les entreprises, et l'investissement public que l'on fait sur les territoires. C'est important de le souligner. Je ne vais pas lister les projets soutenus, ils sont de tous ordres. Sur le bilan 2017-2020 de l'Agglomération Montargoise, l'enveloppe est de 4 500 000 €. C'est une somme considérable, bien figée. Cette même somme est reconduite pour le prochain contrat 2021-2023. J'ai souhaité aller vers plus de simplicité. Du premier contrat découlait un engagement ferme et il s'avérait compliqué de revenir en arrière. Aujourd'hui, nous avons une base de contrat. Vous avez fléché un certain nombre de dossiers qui seront soutenus, mais ensuite ce sera très souple. Au niveau du fonctionnement départemental, le passage en commission n'est plus forcément nécessaire, le projet passe directement en commission permanente puisqu'on ne remet pas en cause ce que vous avez décidé et validé sur le terrain. Tout investissement peut être soutenu dès lors qu'il obtient l'approbation de votre Conseil communautaire.

À tout moment du contrat, la répartition de l'enveloppe peut être revue. Il est important d'être assez souple dans ce domaine-là. Vous délibérez en Conseil communautaire et l'information

est donnée aux conseillers départementaux, cela ne repassera pas par un contrat compliqué à mettre en œuvre. J'imagine que certains projets sont des estimations, les appels d'offres permettent parfois de belles surprises et il peut y avoir des reliquats à répartir avant la fin du contrat en 2023. J'ai pu constater, dans la liste que vous proposez, qu'il y a beaucoup de projets routiers, de requalifications de rues, d'aménagements de secteurs, la répartition se fait sur les communes avec des subventions qui peuvent être conséquentes. Je pense que là aussi, c'est le rôle du Département, dans le cadre de la solidarité territoriale, d'apporter des aides sur les territoires. Ce qui est intéressant dans ce volet 2, c'est que c'est vous qui répartissez ces 4,5 millions d'euros. Je ne vais pas les lister, ils ont fait l'objet de discussions et cela a été validé par vous toutes et tous. C'est une bonne chose d'avoir eu ce consensus autour de ces projets.

*Arrivée de Monsieur NOTTIN à 18 heures 17.*

Il y a aussi le volet 4, cette fois-ci on est sur des projets supra départementaux. On est sur des projets à grande échelle, à grande envergure. Le volet 4 c'était une quarantaine de millions d'euros sur le contrat précédent de 2016-2021 pour soutenir des projets, comme le projet CO'Met de la métropole d'Orléans. Ce grand projet à la fois salle de spectacle, de sport et de conférences. Le Département apporte plus de 26 millions d'euros sur ce projet, projet qui était au départ de 110 millions d'euros et qui est passé finalement à 130 millions d'euros. En tout cas, notre enveloppe a été fixée à 26 millions d'euros, ce qui fait un soutien extrêmement conséquent. Le Museum aussi, le musée de la biodiversité à Orléans, reçoit un soutien de 3 millions d'euros sur une enveloppe initiale de 9 millions d'euros qui est montée à 12 ou 13 millions d'euros. Localement, il y a des projets ici ou là, à Montargis il y a le projet du port Saint Roch, la marina, sur un investissement de 10 millions d'euros, le Département apportera 5 millions d'euros.

Il va falloir réfléchir à un prochain volet 4, la prochaine assemblée décidera mais je voulais vous dire que nous apporterons aussi des subventions conséquentes sur des projets qui seront de grande envergure ou en fil conducteur. Des subventions importantes peuvent être fournies sur les monuments historiques, à l'instar des douves du château de Bellegarde qui ont été restaurées avec des montants importants, qui pouvaient être considérables pour les communes. Ces projets sont sur l'église de Boiscommun, sur Ferrières-en-Gâtinais, la basilique de Clery-Saint André.

Pour être complet, je voulais vous dire aussi que sur le prochain volet 4, nous avons pré-fléché une somme de 20 millions d'euros à destination d'Orléans, du campus Madeleine, là aussi je pense que c'est un projet qui rayonne bien au-delà des frontières de la métropole ou des frontières départementales. Vous le savez, sur Orléans, l'université va en partie se recentrer en centre-ville. Je pense que c'est une très bonne chose pour rendre Orléans plus attractive, et quand une métropole est attractive, tout le territoire l'est. Le phénomène de ruissellement existe, même si je sais qu'ici, on dit que la forêt nous sépare, on est très loin, on est plus facilement orienté vers l'est Auxerre ou Sens mais il n'empêche qu'un département avec une métropole, il y a des interactions positives, aussi bien de la métropole vers le territoire que du territoire vers la métropole. Avec ce projet de campus Madeleine, on veut prouver aussi qu'on apporte à Orléans un rayonnement bien au-delà du département.

Il restera des sommes à flécher sur le territoire et l'Agglomération Montargoise aura, aussi, une enveloppe importante. Comme je vous l'ai dit, on était sur 5 millions d'euros au précédent contrat. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce volet 2 que nous allons signer et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions s'il y en a. »

# Politique de Mobilisation du Département en faveur des territoires Volet 2

LE 25 MAI 2021  
MONTARGIS

Territoire d'innovation  
[www.loiret.fr](http://www.loiret.fr)



## UNE ARCHITECTURE EN 6 VOIETS

**1** La valorisation de l'effort départemental en faveur du développement et de l'aménagement des territoires

**2** Le soutien aux investissements d'intérêt supra-communal

**3** Le soutien aux investissements d'intérêt communal

**4** Le soutien aux investissements à rayonnement départemental et supra-départemental

**5** L'offre territoriale de services du Département : CAP Loiret

**6** La valorisation de l'effort départemental en faveur des habitants

Retrouvez le détail de ces six volets et des différents dispositifs et règlements sur : [www.loiret.fr/mobilisationterritoires](http://www.loiret.fr/mobilisationterritoires)

## BESOIN D'UNE AIDE, D'UN CONSEIL OU D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Vous pouvez contacter les développeurs territoriaux du Service d'aide au territoire. Avec les conseillers départementaux, ils sont les interlocuteurs privilégiés des élus locaux. Ils ont pour mission de vous informer, vous orienter et vous conseiller sur l'offre de services du Département afin d'accompagner vos projets locaux.



**SECTEUR 1 > LE PITHIVERAIS**  
Juliette GOREGUES  
juliette.goregues@loiret.fr  
06 07 73 12 83

**SECTEUR 2 > LE MONTARGIS**  
Astrée RICHONNE  
astrée.richonne@loiret.fr  
06 70 95 48 84

**SECTEUR 3 > LE BIENNRIS**  
Reginald DEPUSSAY  
reginald.depussey@loiret.fr  
06 70 94 70 12

**SECTEUR 4 > LA COURONNE ORLEANAISE**  
Charlotte DURAND  
charlotte.durand@loiret.fr  
07 89 96 88 82

**SECTEUR 5 > LE SECTEUR METROPOLITAINE**  
Juliette GOREGUES  
juliette.goregues@loiret.fr  
06 07 73 12 83

ET TOUJOURS TOUTE L'INFORMATION  
DE VOTRE DÉPARTEMENT SUR [WWW.LOIRET.FR](http://WWW.LOIRET.FR)



Loiret  
Territoire d'innovation  
www.loiret.fr



Territoire d'innovation  
[www.loiret.fr](http://www.loiret.fr)



## VOLET 2 - 2017-2020 : BILAN

### À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE



Territoire d'innovation  
www.loiret.fr



## VOLET 2 - 2017-2020 : BILAN

### À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

#### Chiffres clés :

- 112 projets (après avenants)
- 130 M€ de projets soutenus
- 25 M€ de subventions accordées



Salle de spectacles de St Jean de la Ruelle  
Subvention : 775 k€



Aménagement du domaine de Fiotin à Nibelle  
Subvention : 150 k€



MARPA de Corbeilles  
Subvention : 312 k€



Espace Oratorien à Ouvrouer-les-Champs  
Subvention : 171 k€



Territoire d'innovation  
www.loiret.fr





## VOLET 2 – 2017-2020 : BILAN-AME

Enveloppe : 4 576 271 €

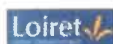
Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Localisation projet	coût du projet (HT €)	Subvention départementale accordée (€)
AME	Carrefour Gros moulin + acquisition foncière	Amilly	1 064 000,00 €	532 800,00 €
AME	Rond point Lycée du Chesnoy	Amilly	676 000,00 €	73 636,00 €
AME	Stand de tir	Amilly	822 000,00 €	455 300,00 €
AME	Liaison douce Schuman	Amilly	1 200 000,00 €	480 000,00 €
Amilly	Construction d'un gymnase	Amilly	1 436 000,00 €	287 200,00 €
AME	Locaux base nautique	Cepoy	160 000,00 €	120 811,00 €
Châlette-sur-Loing	VRD parking piscine Châlette	Châlette-sur-Loing	312 000,00 €	124 800,00 €
Châlette-sur-Loing	Aménagement base de loisirs Châlette	Châlette-sur-Loing	1 650 000,00 €	660 000,00 €
AME	Recharge véhicule électrique	Montargis	200 000,00 €	30 000,00 €
AME	Aménagements caserne gudin	Montargis	90 000,00 €	66 000,00 €
AME	PLUIHD	Montargis	19 400,00 €	7 760,00 €
AME	Extension parking gare	Montargis	480 000,00 €	144 000,00 €
AME	Centre bourg	Pannes	750 000,00 €	396 364,00 €
Pannes	Musée du miel	Pannes	743 000,00 €	222 900,00 €
AME	Voie Douce PAUCOURT	Paucourt	700 000,00 €	45 000,00 €
AME	Voirie une partie de la rue de l'Huilierie	Saint-Maurice-sur-Fessard	204 000,00 €	216 200,00 €
AME	Entrée de commune solterre voirie	Solterre	910 000,00 €	213 254,80 €
AME	Centre bourg villemandeur	Villemandeur	1 500 000,00 €	486 500,00 €
AME	Génie civile aérodrome Vimory	Vimory	90 000,00 €	13 745,20 €



Territoire d'innovation  
www.loiret.fr

## VOLET 2 – 2021-2023 : NOUVELLE GÉNÉRATION

- Enveloppe maintenue : 4 576 271 €
- Projets éligibles : tout projet d'intérêt supra-communal porté par une commune ou un groupement
- Procédure allégée et simplifiée :
  - Un contrat d'engagement débattu en conseil communautaire et signé par le Département et l'EPCI pour 3 ans
  - Un dossier de demande de subvention à déposer en ligne dès que le projet est prêt (avant le 31/12/2023)
  - Une possibilité de révision de la répartition d'enveloppe à tout moment de la vie du contrat, par simple passage en conseil communautaire et Information aux élus départementaux.



Territoire d'innovation  
www.loiret.fr



## VOLET 2 – 2021-2023 : NOUVELLE GÉNÉRATION

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Localisation projet	coût du projet (HT €)	subvention départementale fléchée (€)
CA Montargoise et Rives du Loing	Requalification de la rue de la libération Amilly	Amilly	1 300 000,00 €	650 000,00 €
CA Montargoise et Rives du Loing	Requalification du quartier Gros moulin à Amilly Phase 2 - RD 93	Amilly	220 000,00 €	110 000,00 €
CA Montargoise et Rives du Loing	Aménagement de la voirie d'accès aux étangs de Cepoy	Cepoy	220 000,00 €	110 000,00 €
CA Montargoise et Rives du Loing	Requalification de la rue du Gué aux biches à Chalette	Chalette-sur-Loing	1 230 000,00 €	615 000,00 €
Amilly	Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Amilly	Amilly	1 880 000,00 €	271 271,00 €
Chalette-sur-Loing	Reconstruction du complexe sportif Paul Eluard à Chalette	Chalette-sur-Loing	4 374 000,00 €	615 000,00 €
CA Montargoise et Rives du Loing	Requalification de la rue André Coquillet et de l'Avenue d'Antibes à Montargis et Amilly	Montargis	1 650 000,00 €	825 000,00 €
CA Montargoise et Rives du Loing	Requalification de la rue de la mairie à Saint Maurice sur Fessard	Saint-Maurice-sur-Fessard	385 000,00 €	192 500,00 €
CA Montargoise et Rives du Loing	Requalification de la RD 2007 à Solterre Phase 2	Solterre	275 000,00 €	137 500,00 €
CA Montargoise et Rives du Loing	Requalification de la rue Kennedy à Villemandeur	Villemandeur	660 000,00 €	330 000,00 €
CA Montargoise et Rives du Loing	Création d'une nouvelle voie d'accès à la route de l'aérodrome à Vimory	Vimory	120 000,00 €	60 000,00 €
CA Montargoise et Rives du Loing	Requalification de la grande rue à Vimory	Vimory	660 000,00 €	330 000,00 €
Montargis	Reconstruction du Gymnase du Château et de la salle Alfred Meunier à Montargis	Montargis	2 310 000,00 €	330 000,00 €



Territoire d'innovation  
www.loiret.fr

Monsieur NOTTIN : « Tout d'abord, Monsieur le Président, j'ai juste une remarque parce que je suis arrivé en retard, sur Gudin. Jamais le Conseil communautaire, propriétaire du site, n'a donné l'autorisation de démolir le bâtiment de l'horloge. Au contraire, Messieurs DOOR, SUPPLISSON et DIGEON se sont tous exprimés publiquement pour affirmer qu'à tout le moins que la façade du bâtiment serait préservée. »

Monsieur BILLAULT : « Excusez-moi, Monsieur NOTTIN, juste après l'installation de nouveaux élus et l'appel, immédiatement le Président du Département est intervenu, il y a donc eu une suspension de séance. »

Monsieur NOTTIN : « J'interviens sur les engagements départementaux. Je présume que le Président du Conseil départemental a dû se tromper de lieu puisqu'ici, j'avais cru comprendre, qu'on ne faisait jamais de politique. Vous l'avez dit, redit, Monsieur le Président, vous prétendez ne pas faire de politique dans cette enceinte. Cela a fait l'objet de nombreux débats ici, mais curieusement cette délibération sur les engagements départementaux en matière de projets dans nos communes arrive au dernier Conseil communautaire, à peine un mois avant les élections départementales. A point nommé, donc. Nous mettrons cela sur le compte du hasard, ou de la divine providence. Sinon, nous voudrions bien y voir une opération politicienne au service de la majorité de droite départementale, à laquelle appartient le 1<sup>er</sup> Vice-Président ainsi que d'autres élus de la majorité, mais bien évidemment ici on ne fait pas de politique.

Sur le fond, plusieurs choses interpellent. Tout d'abord, sur les 13 projets proposés, 10 concernent des travaux de voirie et seulement 3 d'équipements publics. Sur les 4 576 271 € d'aides départementales à l'ensemble des 13 projets, seulement ¼ concernent les 3 projets collectifs et encore, je compte dans ces 3 projets la maison de santé libérale d'Amilly mais j'y reviendrai à la fin de mon intervention. Tout cela démontre le fait que le Département n'a pas de vision de progrès, pas d'ambition de développement des services publics pour notre

agglomération. Or, on peut légitimement penser que cette disproportion interroge. Certes, les travaux de voirie sont utiles mais il faudrait un meilleur équilibre et certains projets de voirie sont parfois surdimensionnés et fort coûteux. Là aussi, nous notons une injustice. Alors que le Département participe à la moitié du financement de chaque projet de voirie, il participe beaucoup moins à proportion pour les projets d'équipements collectifs. Ainsi, le Département ne finance les travaux du gymnase Paul Eluard à Châlette-sur-Loing et ceux du château à Montargis qu'à hauteur de 14 %. 50 % pour la voirie et 14 % seulement pour les équipements collectifs, cherchez l'erreur !

Au final, la liste de ces projets montre une fois de plus un saupoudrage semi-clientéliste visant à satisfaire les petits intérêts locaux. Pour la vision d'ensemble, partant des vrais besoins des gens, il faudra repasser. A chacun sa petite rue, son aménagement du bourg ou autre esplanade de mairie. Pourtant, des besoins concrets mériteraient un investissement bien plus fort du Département, voire même des projets entièrement financés par celui-ci pour pallier le manque de volonté de certains maires de notre agglomération : un centre de santé publique avec des médecins salariés sur le modèle de celui de Châlette, une maison de retraite publique à tarifs modérés pour permettre aux retraités de notre agglomération d'y avoir accès, sans être obligés de vendre leur maison (quand ils en ont), une crèche publique, un foyer pour l'accueil de femmes et enfants victimes de violences conjugales et/ou familiales, une halte-répît pour soutenir les aidants familiaux, de nouvelles places d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, etc... Voilà ce qui irait dans le sens du progrès social et que nous peinons bien à voir dans la liste proposée ce soir.

Notons également que le projet n° 5 de requalification de la rue Coquillet et de la rue d'Antibes n'est absolument pas expliqué. On nous dit juste, je cite que "la phase 1, objet du présent contrat, correspondant à une partie de la séquence 1 telle que décrite ci-après, entre la rue Hoche au nord et le 152 de l'avenue d'Antibes environ et de l'ensemble de la séquence 2 correspondant au traitement de l'entrée du site de la caserne Gudin" : absolument incompréhensible ! Il s'ensuive des schémas complètement illisibles ! Nous savons juste qu'il y a un diagnostic technique, et que cet axe doit être regardé comme entrée d'agglomération et axe structurant à l'échelle du secteur, ce qui ne semble pas être la découverte du siècle. Pour un projet de 1 650 000 € qui sera financé à hauteur de 825 000 € par le Département, cela semble un peu juste et manquer de transparence.

Pour finir, quelques remarques sur la maison de santé à Amilly qui pose quand même de nombreuses questions. Je présume qu'il s'agit d'une maison libérale donc privée, ce n'est pas un centre de santé publique comme à Chalette. Sinon cela aurait été dit, et ce que je dis là est sans objet. Le coût des travaux à la charge de la collectivité est très élevé à 1,9 millions d'euros hors taxes. Le terrain sera donné à titre gracieux. Les praticiens libéraux vont voir la collectivité financer les travaux et leur donner le terrain. Ils n'auront rien à déboursier. Ce sera tout bénéfique pour eux. Vous leur offrez un pont d'or et en plus, le site de l'hôpital qui devrait être réservé à la médecine publique avec tiers-payant et interdiction de dépassement d'honoraires. Est-il normal qu'un terrain soit donné, des travaux payés par la collectivité sur un terrain appartenant à une collectivité publique jouxtant l'hôpital public et ce, afin de favoriser une activité lucrative au bénéfice de professions libérales qui pourront effectuer des dépassements d'honoraires ? De plus, situé où il est, ce regroupement de praticiens privés ne vise-t-il pas, on l'a vu dans une interview, à attirer un public solvable de Seine-et-Marne ou de l'Yonne qui sont plus proches du CHAM que de leurs hôpitaux départementaux ? Les habitants de l'Agglomération, qui sont les premiers à subir la pénurie de médecins, sont-ils vraiment le public visé par cette opération lucrative ? Quelle est la surface du terrain donné ? Pourquoi ce projet se situe-t-il à l'hôpital, assez loin du cœur d'agglomération ? Est-ce une future concurrence déloyale ? Pouvez-vous garantir que le tiers-payant sera systématique et les dépassements d'honoraires interdits ?

Combien de praticiens avez-vous prévu ? Avez-vous déjà des contacts ? Pouvez-vous nous communiquer des contrats déjà signés avec les médecins ? Et enfin, le cabinet d'études spécialisées choisi, le cabinet Oratorio, semble surtout spécialisé dans le langage managérial et dans la performance, plutôt que dans la réponse aux besoins de santé et l'accès aux soins pour tous. Clairement, le choix de ce cabinet conseil en dit long sur ce projet. Je cite : "performance managériale et collaborative, optimisation de l'EPRD et compte de résultat, stratégie d'optimisation des recettes annexes, pilotage des systèmes de management, calculs médico-économiques, optimiser les choix de prévention et de soins en associant l'efficacité maximale à un coût acceptable pour la collectivité, approche stratégique de la compréhension de l'écosystème, accompagnement de la réorganisation de la fonction RH, optimisation des modes de fonctionnement des interactions entre agents,...". Voilà les expressions jargonneuses et barbares utilisées sur le site de ce cabinet conseil. Ce cabinet s'apparente bien davantage à un cabinet obsédé par la performance plutôt que pour l'accès aux soins pour tous dans une approche de service public. Le fait que ce cabinet soit une filiale de la MNH n'y change rien. »

Monsieur BILLAULT : « Coupez le micro, s'il vous plaît. »

Monsieur NOTTIN : « ...la maison de santé privée de la Chaussée dispose d'un seul médecin généraliste actuellement. Cela devrait pourtant vous faire réfléchir et ne pas renouveler les mêmes erreurs. »

Monsieur BILLAULT : « Monsieur NOTTIN, je pense que vous êtes légèrement hors sujet. Le Département nous donne une enveloppe pour financer différents projets, choisis par les différents vice-présidents et les maires. C'est nous qui avons la main sur la ventilation. D'abord, je tenais à remercier le Département de nous avoir donné le même montant sur 3 ans que sur le contrat précédent. 4,5 millions d'euros représentent une belle somme. Les maires des grosses communes ont choisi d'intégrer 3 projets à l'intérieur de ces subventions. On est là pas pour débattre comme habituellement. Vous dites que vous ne faites pas de politique, je suis quand même étonné, non, il n'y a pas de politique dans vos propos, je vous confirme. L'apport du Département est significatif et important pour l'Agglomération Montargoise et le bassin de vie. C'est cela qui est important. Vous avez le droit de ne pas être d'accord sur la ventilation mais cela ne vaut pas le coup d'intervenir pendant 10 minutes, ce n'est pas l'affaire du Département. Le Département nous donne 4,5 millions d'euros de subventions pour nos différents projets, je tiens à le remercier. C'est quand même significatif. Cela nous permet de bien travailler sur notre agglomération. Les détails que vous donnez, cela en vient presque désagréable. »

Monsieur GAUDET : « Je n'avais pas l'occasion de vous connaître, Monsieur, c'est chose faite. C'est la première fois que je suis accueilli avec des propos comme ceux-ci, je vous le dis. Je suis allé à la métropole d'Orléans, je me suis rendu dans quasiment toutes les communautés de communes. Il n'y a aucune démarche de ma part, c'est une démarche de calendrier du contrat. Les contrats sont venus à expiration en 2020, une période a été nécessaire aux conseils communautaires pour reconstituer et re-flécher leurs dossiers. J'aurais préféré que cela se fasse bien avant. Les conseils communautaires ne se réunissent pas toujours à une cadence mensuelle, c'est pourquoi je suis là aujourd'hui. J'ai noté des mots quand même un peu forts. Croyez bien que moi, ici, je viens simplement entériner une subvention de 4,5 millions d'euros à un conseil communautaire réuni. Le débat a été mené entre vous, je ne fais qu'entériner. Les choix ne sont pas les miens, j'en prends acte, et ils correspondent aussi à ce que l'on peut attendre de l'aménagement du territoire. »

Monsieur DIGEON : « En tant que maire de Montargis, je voudrais remercier Marc GAUDET de l'assistance, de la bienveillance et de la fidélité qu'il a avec nous depuis des années. Avec Gérard DUPATY, Viviane JEHANNET, Christian BOURILLON et les autres conseillers

départementaux, on a toujours travaillé en bonne intelligence et nous allons continuer comme cela. Monsieur NOTTIN n'est qu'un épiphénomène qui se prend pour quelqu'un mais il n'est pas grand-chose quand on voit le résultat des déclarations qu'il fait. Il ne faut pas trop tenir compte de ce qu'il dit, on le supporte comme cela toute l'année, cela fait partie des épines de la rose, il en est une, mais ça continuera comme ça et nous sommes très solidaires avec le Département dans cette politique tranquille. »

*Fin de la suspension de séance à 18 heures 37.*

1) Autorisation à Monsieur le Président de signer le contrat d'engagement départemental 2021-2023

Monsieur BILLAULT : « Le contrat d'engagement du Département du Loiret et de l'Agglomération Montargoise signé en 2016 dans le cadre du fonds départemental de soutien aux projets structurants est arrivé à son échéance.

Par courrier du 30 novembre 2020, le Département du Loiret a informé l'Agglomération Montargoise de sa décision, pour la période 2021-2023 de reconduire, sous la forme d'un contrat d'engagement avec l'Agglomération Montargoise, sa politique de mobilisation en faveur des territoires – volet 2.

Le Département a fait le choix de maintenir le même effort financier en adoptant la reconduction à l'identique de l'enveloppe financière du précédent contrat pour soutenir les nouveaux projets structurants portés par l'Agglomération Montargoise et ses communes membres, soit un montant de 4 576 271 €.

Un nouveau contrat doit donc être signé pour la période 2021-2023.

Le projet de contrat d'engagements de l'Agglomération Montargoise a été présenté en Commission des Maires et déposé auprès du Département du Loiret.

Il regroupe dix opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération Montargoise, une sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Amilly, une pour la commune de Châlette-sur-Loing et une pour la commune de Montargis.

Le détail estimatif des dépenses pour les différentes opérations est le suivant :

Commune	Emplacement	Estimations HT	Aide dép.
AMILLY	Tranche 2 Gros Moulin	220 000,00 €	110 000,00 €
AMILLY	Rue de la Libération	1 300 000,00 €	650 000,00 €
CEPOY	Accès aux étangs + aménagements	220 000,00 €	110 000,00 €
CHALETTE-SUR-LOING	Rue du Gué aux Biches	1 230 000,00 €	615 000,00 €
MONTARGIS	Avenue d'Antibes / Coquillet	1 650 000,00 €	825 000,00 €
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Rue de la Mairie	385 000,00 €	192 500,00 €
SOLTERRE	RD 2007	275 000,00 €	137 500,00 €
VILLEMANDEUR	Rue Kennedy	660 000,00 €	330 000,00 €
VIMORY	Rue de l'aérodrome + foncier	120 000,00 €	60 000,00 €
VIMORY	Bourg (mairie)	660 000,00 €	330 000,00 €
AMILLY (MOA)	Maison de santé	1 880 000,00 €	271 271,00 €
CHALETTE-SUR-LOING (MOA)	Gymnase Paul Eluard	4 374 000,00 €	615 000,00 €
MONTARGIS (MOA)	Gymnase du Château	2 310 000,00 €	330 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>15 284 000,00 €</b>	<b>4 576 271,00 €</b>

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHIBIHI KADDOURI).

*Monsieur BILLAULT, Président de l'Agglomération Montargoise, Monsieur GAUDET, Président du Conseil départemental, Monsieur DUPATY, Monsieur BOURILLON, Madame SERRANO, Conseillers départementaux, procèdent à la signature du contrat départemental. Madame MANCEAU, Conseillère départementale, est empêchée et excusée.*

#### **Approbation du PV de la séance du 30 mars 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT**

##### **Décision n° 21-18 du 15/03/2021 :**

J'ai décidé de placer en congés bonifié Monsieur Jean-Marc LORIENT, gardien-brigadier, pour la période du 10 juillet 2021 au 21 août 2021 pour se rendre à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). L'agent bénéficiera de l'indemnité de cherté de vie et de la prise en charge des frais de voyage ainsi que pour son épouse et ses deux enfants à charge. Les frais de transport correspondants s'élèvent à 4 142,52 €.

##### **Décision n° 21-19 du 26/03/2021 :**

J'ai décidé de désigner la SCP Olivier ROCHOUX, Thomas LEMONNIER, Pierre CHAUDRE LESOEUR, huissiers de justice associés, pour effectuer le constat d'affichage sur le terrain du permis de démolir des bâtiments n° 17, 18, 19, 21 et 22 de la caserne Gudín suivant les dossiers n° PD 04520820A0002 pour la commune de Montargis et n° PD 04500420A0004 pour la commune d'Amilly, et de régler les honoraires d'huissiers de justice correspondants.

##### **Décision n° 21-20 du 06/05/2021 :**

J'ai décidé de signer la convention bipartite d'utilisation, à titre gratuit, des installations du complexe sportif du Château-Blanc par l'association ADEM, en raison de la réquisition de leurs installations sportives habituelles pour l'ouverture d'un vaccinodrome.

##### **Dépôt du permis de construire n°045004 21 A0026 le 19/03/2021 :**

J'ai décidé de déposer le permis de construire concernant l'usine de traitement d'eau potable de la Chise à Amilly (parcelles de l'unité foncière CI006, CI0021, CI0022, CI0023 et CI007).

##### **Dépôt de la déclaration préalable n° 04500421A0084 le 21/04/2021 :**

J'ai décidé de déposer la déclaration préalable concernant les travaux de ravalement ainsi que le remplacement de la clôture et du portail du château d'eau des Goths situé sur la commune d'Amilly (parcelle ZM0033).

##### **Dépôt des permis de démolir n° 045208 20 A0002 le 10/12/2020 à Montargis et n° 045004 20 A0004 le 9/12/2020 à Amilly :**

J'ai décidé de déposer les permis de démolir concernant les bâtiments n° 17, 18, 19, 21 et 22 de l'ancienne caserne Gudín (parcelles AP194 et AP131 à Montargis et CH696, CH385, CH699, CH700 et CH701 à Amilly).

Monsieur NOTTIN : « Je souhaite terminer ma remarque de tout à l'heure au sujet des permis de démolir d'une partie des bâtiments de la caserne Gudín. Je vous rappelle que jamais le Conseil de l'Agglomération, propriétaire du site, n'a donné l'autorisation de démolir le bâtiment de l'horloge. Au contraire, Messieurs DOOR, SUPPLISSON et DIGEON se sont tous exprimé

publiquement pour affirmer qu'à tout le moins la façade du bâtiment serait préservée. Jamais le Conseil d'agglomération n'a été consulté sur le projet Nexity. Jamais l'avis de l'architecte des bâtiments de France, pourtant présenté comme essentiel, n'a été écouté. Je termine juste là-dessus. Je rappelle juste que Monsieur SUPPLISSON avait dit la capacité de Nexity à conserver la façade du bâtiment de l'horloge, avec l'horloge et ses étages, la symétrie sera un élément clé. Monsieur SUPPLISSON avait dit que l'Agglomération souhaite conserver son bâtiment central auquel Jean-Pierre DOOR attache une importance particulière, il avait fait des promesses dans ce sens. »

Monsieur BILLAULT : « On vous a bien entendu mais ce n'était pas le but. En fait, ces dépôts de permis de démolir ne concernent pas du tout le bâtiment de l'horloge. C'est un autre débat, ce n'est pas le débat de la soirée. »

Monsieur DIGEON : « Il faut peut-être expliquer que ces permis concernent des bâtiments qui sont le long de la 4<sup>ème</sup> RI. Le bâtiment de l'horloge a fait l'objet d'un permis de démolir présenté par Nexity et accordé par la mairie de Montargis, il n'est pas passé par l'Agglomération. Monsieur NOTTIN, il faudrait relire vos dossiers, un petit peu. C'est facile de critiquer des choses dont on n'est pas au courant. Il ne fait que de la mousse. »

### **Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 20-138 du 09/07/2020)**

#### **Marché n° 21-019S du 24/03/2021 :**

J'ai signé le marché relatif à la fourniture, l'installation, la formation, l'hébergement et la maintenance des modules complémentaires au logiciel Oxalis, nécessaires à la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. La SAS OPERIS est l'attributaire de ce marché dont le montant s'élève à 36 290 €.

#### **Avenant n° 1 au marché n° 20-032T du 25/03/2021 :**

J'ai signé l'avenant n° 1 au marché pour les travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées de l'Agglomération Montargoise - lot n° 1 : Extension du réseau eaux usées - Programme 2020 contracté avec l'entreprise MERLIN TP. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage, représentant une plus-value de 6 562 € HT.

#### **Reconduction tacite des marchés n° 19-016S, 19-07S, 19-018S et 19-019S :**

J'ai reconduit les marchés relatifs à l'entretien des espaces verts des divers sites de l'Agglomération Montargoise.

- Le lot 01 : Entretien des espaces verts des divers sites de l'Agglomération Montargoise contracté avec la SARL SAUVEGRAIN. Le marché est reconduit pour un montant minimum de 30 000 € HT et d'un maximum de 70 000 € HT du 15/04/2021 au 14/04/2022.
- Le lot 02 : Entretien des espaces verts du Cimetière Intercommunal contracté avec l'ESAT Les Rateliers. Le marché est reconduit pour un montant minimum de 20 000 € HT et d'un maximum de 40 000 € HT du 15/04/2021 au 14/04/2022.
- Le lot 03 : Entretien des fossés et des bassins de rétention des réseaux eaux pluviales contracté avec la SARL SAUVEGRAIN. Le marché est reconduit pour un montant minimum de 10 000 € HT et d'un maximum de 40 000 € HT du 15/04/2021 au 14/04/2022.
- Le lot 04 : Entretien des pistes de la plateforme aéronautique de Montargis-Vimory contracté avec BL ENVIRONNEMENT. Le marché est reconduit pour un montant minimum de 3 500 € HT et d'un montant maximum de 15 000 € HT.

### **Avenant n° 1 au Marché n° 20-034F du 30/03/2021 :**

J'ai signé l'avenant n° 1 au marché relatif à la fourniture et l'exploitation du système d'aide à l'exploitation et l'information des voyageurs (SAEIV) de l'Agglomération Montargoise contracté avec HANOVER. Cet avenant prend en compte l'installation de 9 bornes d'information voyageurs implantées aux arrêts de bus les plus fréquentés (au lieu de 13 initialement prévues). Cet avenant représente une plus-value de 30 974 € HT.

## **AFFAIRES GENERALES**

### 2) Modification de la composition des commissions permanentes

Monsieur BILLAULT : « La commune de Corquilleroy a transmis une demande de modification de sa représentation au sein des Commissions Urbanisme et Foncier, Habitat, Environnement, transition écologique et énergétique, Ruralité, équilibre territorial comme suit :

#### **Commission Intercommunalité :**

Vice-Président responsable de la Commission : Gérard LELIEVRE

AMILLY :	Christophe BOUQUET, Gérard DUPATY
CEPOY :	Régis GUERIN
CHALETTE-SUR-LOING :	Alexis CHRISTODOULOU, Thierry JOLIVET (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Patrice COCHET (CM)
CORQUILLEROY :	René BÉGUIN
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Philippe VAREILLES, Bruno NOTTIN
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Vincent DESRUMAUX
PANNES :	Hélène DE LAPORTE
PAUCOURT :	Guy MOREAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Denise SERRANO, François COULON
VIMORY :	Valérie BASCOP

#### **Commission des Finances :**

Vice-Président responsable de la Commission : René BÉGUIN

AMILLY :	Christophe BOUQUET, <i>Eric BONCENS (CM)</i>
CEPOY :	Christophe MIREUX
CHALETTE-SUR-LOING :	Marie-Madeleine HEUGUES, Marie RASAMOELY (Adjointe)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Catherine MASTYKARZ
CORQUILLEROY :	René BÉGUIN
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Charles TERRIER, Fabien LEON
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER (Adjoint)
PANNES :	Michel GAILLARD
PAUCOURT :	Muriel PARASKIOVA-ANTONINI
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Brigitte GADAT-KULIGOWSKI, Alain LINARD (CM)
VIMORY :	Dominique COUSIN



### **Commission des Travaux :**

Vice-Président responsable de la Commission : Gérard DUPATY

AMILLY :	Gérard DUPATY, Edmond SZEWCZYK (Adjoint)
CEPOY :	Denis CHERON (Adjoint)
CHALETTE-SUR-LOING :	Franck DEMAUMONT, Daniel BARAY (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	Jean-Marie DUCHÊNE
LOMBREUIL :	Thierry GILLET (Adjoint)
MONTARGIS :	Charles TERRIER, Benoît DIGEON
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER (Adjoint)
PANNES :	Dominique LAURENT
PAUCOURT :	Jean-Luc BREMONT (CM)
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMAMDEUR :	Claude TOURATIER, Jean-Michel DEPOND
VIMORY :	Patrick CHAMPION (CM)

### **Commission Urbanisme et Foncier :**

Vice-Président responsable de la Commission : Franck DEMAUMONT

AMILLY :	Edmond SZEWCZYK (Adjoint), Catherine CARRIAU (CM)
CEPOY :	Charline LEFEVRE (CM)
CHALETTE-SUR-LOING :	Franck DEMAUMONT, Jamal MALGHI (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Patrick BIHOREAU (CM)
CONFLANS-SUR-LOING :	Jacques RONDEAU (Adjoint)
CORQUILLEROY :	<i>Thierry NOZIERES (Adjoint)</i>
LOMBREUIL :	Sylvie SELZER (Adjonte)
MONTARGIS :	Philippe VAREILLES, Valérie CHARLES
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Vincent DESRUMAUX
PANNES :	Michel GAILLARD
PAUCOURT :	Alain FORT (CM)
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMAMDEUR :	Denise SERRANO, François COULON
VIMORY :	Valérie BASCOP

### **Commission Habitat :**

Vice-Président responsable de la Commission : Valérie BASCOP

AMILLY :	Françoise BEDU, Catherine FEVRIER
CEPOY :	Charline LEFEVRE (CM)
CHALETTE-SUR-LOING :	Boubacar BA (CM), Francine PHESOR (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Patrick BIHOREAU (CM)
CONFLANS-SUR-LOING :	Christel OLIVEIRA (Adjonte)
CORQUILLEROY :	<i>Thierry NOZIERES (Adjoint)</i>
LOMBREUIL :	Thierry GILLET (Adjoint)
MONTARGIS :	Philippe VAREILLES, Valérie CHARLES
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Hélène ROMAIN (Adjonte)
PANNES :	Michel GAILLARD
PAUCOURT :	Nathalie TALENS (CM)
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Emmanuelle DUFOUR
SOLTERRE :	Viviane FEVRIER (Adjonte)

VILLEMANDEUR : François COULON, Christine PASQUET  
VIMORY : Valérie BASCOP

### **Commission Développement économique :**

Vice-Président responsable de la Commission : Gérard LORENTZ  
AMILLY : Christophe BOUQUET, Grégory GABORET  
CEPOY : Valérie BELLIERE  
CHALETTE-SUR-LOING : Mine CAYOUX (CM), Michelle BRANDON (CM)  
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON  
CONFLANS-SUR-LOING : Patrice COCHET (CM)  
CORQUILLEROY : Thierry NOZIERES (Adjoint)  
LOMBREUIL : Patrice BERNARD  
MONTARGIS : Philippe MALET (Adjoint), Fabien LEON  
MORMANT-SUR-VERNISSON : Christian CHARPENTIER (Adjoint)  
PANNES : Dominique LAURENT  
PAUCOURT : Gérard LORENTZ  
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Christophe MOINEAU (Adjoint)  
SOLTERRE : Jean-Paul BILLAULT  
VILLEMANDEUR : François COULON, Patrice SIMON (Adjoint)  
VIMORY : Patrick CHAMPION

### **Commission des Affaires Culturelles :**

Vice-Président responsable de la Commission : Jérôme RICARDOU secondé par Baudouin ABRAHAM  
AMILLY : Baudouin ABRAHAM, Catherine CARRIAU (CM)  
CEPOY : Frédéric CHEREAU (Adjoint)  
CHALETTE-SUR-LOING : Atif KHALID (Adjoint), Cyril FAURE  
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Lysiane PANNIER (CM)  
CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU  
CORQUILLEROY : Fabienne LANGRAND  
LOMBREUIL : Sylvie SELZER (Adjointe)  
MONTARGIS : Jean-René COQUELIN (CM), Edouard WEBER  
MORMANT-SUR-VERNISSON : Hélène ROMAIN (Adjointe)  
PANNES : Sylvie ROUSSIAL (Adjointe)  
PAUCOURT : Sébastien ORUS PLANA (CM)  
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Emmanuelle DUFOUR  
SOLTERRE : Sylvie STARTCHENKO  
VILLEMANDEUR : Brigitte GADAT-KULIGOWSKI, Bernard MAHÉ (CM)  
VIMORY : Dominique COUSIN (Adjointe)

### **Commission des Affaires Sociales et Santé :**

Responsable de la Commission : Hiba PRUNEAU  
AMILLY : Françoise BEDU, Marie-Laure CARNEZAT  
CEPOY : Martine GOFFIN (Adjointe)  
CHALETTE-SUR-LOING : Hiba PRUNEAU, Elodie TORRES (CM)  
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Lysiane PANNIER (CM)  
CONFLANS-SUR-LOING : Jean-Michel BILLAULT (CM)  
CORQUILLEROY : Claudine GEORGES-LECOMTE (Adjointe)  
LOMBREUIL : Eric GODEY  
MONTARGIS : Sylviane HOUDRÉ, Valérie CHARLES  
MORMANT-SUR-VERNISSON : Hélène ROMAIN (Adjointe)  
PANNES : Arlette PROCHASSON

PAUCOURT : Christèle VAILLANT (Adjointe)  
 SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Emmanuelle DUFOUR  
 SOLTERRE : Viviane FEVRIER (Adjointe)  
 VILLEMANDEUR : Christine PASQUET, Jean-Claude LEMAIRE (CM)  
 VIMORY : Dominique COUSIN (Adjointe)

### **Commission Mobilités :**

Vice-Président responsable de la Commission : Benoît DIGEON  
 AMILLY : Christian CARON-PERROUD (Adjoint),  
 Nelly TURBEAUX-JULIEN  
 CEPOY : Christophe MIREUX  
 CHALETTE-SUR-LOING : Eulalie LAMA (CM), Jacques LALOT (CM)  
 CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Patrick BIHOREAU (CM)  
 CONFLANS-SUR-LOING : Didier RIGAL (CM)  
 CORQUILLEROY : Catherine BIRONNEAU (Adjointe)  
 LOMBREUIL : Eric GODEY  
 MONTARGIS : Philippe VAREILLES, Benoît DIGEON  
 MORMANT-SUR-VERNISSON : Damien CHARPENTIER  
 PANNES : Hélène DE LAPORTE  
 PAUCOURT : François SAILLARD (Adjoint)  
 SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Christophe MOINEAU (Adjoint)  
 SOLTERRE : Sylvie STARTCHENKO  
 VILLEMANDEUR : François COULON, Fanny LEQUER (CM)  
 VIMORY : Valérie BASCOP

### **Commission Tourisme :**

Vice-Président responsable de la Commission : Régis GUERIN  
 AMILLY : Marie-Laure CARNEZAT, Aboubacry SALL  
 CEPOY : Régis GUERIN  
 CHALETTE-SUR-LOING : Jean-Claude RENOUF (CM), Farah LOISEAU  
 CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON  
 CONFLANS-SUR-LOING : Didier RIGAL (CM)  
 CORQUILLEROY : Thierry NOZIERES (Adjoint)  
 LOMBREUIL : Patrice BERNARD  
 MONTARGIS : Philippe MALET (Adjoint), Fabien LEON  
 MORMANT-SUR-VERNISSON : Gwladys BARTHELEMY (CM)  
 PANNES : Arlette PROCHASSON  
 PAUCOURT : Guy MOREAU (Adjoint)  
 SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Christophe MOINEAU (Adjoint)  
 SOLTERRE : Sylvie STARTCHENKO  
 VILLEMANDEUR : Brigitte GADAT-KULIGOWSKI, Bernard MAHÉ (CM)  
 VIMORY : Patrick CHAMPION

### **Commission Emploi – Formation - Numérique :**

Vice-Président responsable de la Commission : Christian BOURILLON  
 AMILLY : Aboubacry SALL, Baudouin ABRAHAM  
 CEPOY : Valérie BELLIERE  
 CHALETTE-SUR-LOING : Anne PASCAUD, Fatimata SOW (CM)  
 CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON  
 CONFLANS-SUR-LOING : Françoise PELLIOT (CM)  
 CORQUILLEROY : Thierry NOZIERES (Adjoint)  
 LOMBREUIL : Eric GODEY

MONTARGIS : Sylviane HOUDRÉ, Fabien LEON  
MORMANT-SUR-VERNISSON : Christian CHARPENTIER (Adjoint)  
PANNES : Hélène DE LAPORTE  
PAUCOURT : Guy MOREAU (Adjoint)  
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Emmanuelle DUFOUR  
SOLTERRE : Sylvie STARTCHENKO  
VILLEMANDEUR : François COULON, Laurent GUIRAUD (CM)  
VIMORY : Patrick CHAMPION

### **Commission Environnement, Transition écologique et énergétique :**

Vice-Président responsable de la Commission : Denise SERRANO  
AMILLY : Nelly TURBEAUX-JULIEN,  
Nadine QUINTANA (CM)  
CEPOY : Valérie BELLIERE  
CHALETTE-SUR-LOING : Corinne MOUTAUX (CM), Marie RASAMOELY (Adjointe)  
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON  
CONFLANS-SUR-LOING : Gérard TAREL (CM)  
CORQUILLEROY : *Catherine BIRONNEAU (Adjointe)*  
LOMBREUIL : Eric GODEY  
MONTARGIS : Charles TERRIER, Caroline BOURRY  
MORMANT-SUR-VERNISSON : Damien CHARPENTIER  
PANNES : Hélène DE LAPORTE  
PAUCOURT : Benjamin CLERET (CM)  
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Christophe MOINEAU (Adjoint)  
SOLTERRE : Sylvie STARTCHENKO  
VILLEMANDEUR : Denise SERRANO, Claude TOURATIER  
VIMORY : Patrick CHAMPION

### **Commission des Sports :**

Vice-Président responsable de la Commission : Eric GODEY  
AMILLY : Patrick LECLOU (Adjoint), David VOLTEAU (CM)  
CEPOY : Christophe MIREUX  
CHALETTE-SUR-LOING : Christophe RAMBAUD, Farah LOISEAU  
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Patrick BIHOREAU (CM)  
CONFLANS-SUR-LOING : Jacques RONDEAU (Adjoint)  
CORQUILLEROY : Jean-Marie DUCHÊNE  
LOMBREUIL : Eric GODEY  
MONTARGIS : Dominique DELANDRE, Sarah CHBIHI KADDOURI  
MORMANT-SUR-VERNISSON : Damien CHARPENTIER  
PANNES : Jean-Pierre MOREAU (Adjoint)  
PAUCOURT : Muriel PARASKIOVA-ANTONINI  
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Christophe MOINEAU (Adjoint)  
SOLTERRE : Sylvie STARTCHENKO  
VILLEMANDEUR : Brigitte GADAT-KULIGOWSKI, André PRIGENT  
VIMORY : Valérie BASCOP

### **Commission Ruralité, équilibre territorial :**

Vice-Président responsable de la Commission : Vincent DESRUMAUX  
AMILLY : Christian CARON-PERROUD (Adjoint), *Eric BONCENS (CM)*  
CEPOY : Régis GUERIN  
CHALETTE-SUR-LOING : Bruno TOUANE (CM), Patrick GUEDJ (CM)  
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Patrick BIHOREAU (CM)

CONFLANS-SUR-LOING :	Catherine MASTYKARZ
CORQUILLEROY :	<i>Didier PICARD (Adjoint)</i>
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Philippe VAREILLES, Valérie CHARLES
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Vincent DESRUMAUX
PANNES :	Michel GAILLARD
PAUCOURT :	Gérard LORENTZ
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Viviane FEVRIER (Adjointe)
VILLEMANDEUR :	Denise SERRANO, Philippe MASSONNEAU (CM)
VIMORY :	Valérie BASCOP

En vertu de l'article L5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé de permettre aux conseillers municipaux des communes membres de siéger au sein des commissions thématiques de l'Agglomération Montargoise.

Les modalités de fonctionnement des commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux qui ne siègent pas au sein de l'Agglomération Montargoise sont les suivantes :  
Chaque commune membre pourra se faire représenter par un conseiller municipal non conseiller communautaire.

Toute élection ou désignation doit s'opérer à bulletin secret, je vous prie donc de bien vouloir procéder à ce vote ».

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

3) Désignation des représentants de la Communauté auprès des organismes extérieurs (articles L2121-33 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur BILLAULT : « Je vous propose de procéder à la désignation des représentants de la Communauté auprès des organismes extérieurs suivants :

Conformément à l'article L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales et pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

**SMIRTOM :**

Titulaires : (13 titulaires)

Jean-Charles LAVIER, Catherine FEVRIER, Valérie BELLIERE, Thierry JOLIVET, Christophe RAMBAUD, Jacques RONDEAU, René BÉGUIN, Eric GODEY, Charles TERRIER, Philippe MALET, Arlette PROCHASSON, François SAILLARD, Claude TOURATIER

Suppléants : (13 suppléants)

*Nelly TURBEAUX-JULIEN*, René GRANDJEAN, Jacques LALOT, Christian BOURILLON, Jean-Claude CAROUX, *Caroline BOURRY*, Vincent DESRUMAUX, Guy MOREAU, Gérard LELIEVRE, Sylvie STARTCHENKO, Fanny GANNAT, Philippe MASSONNEAU, Valérie BASCOP

**EPAGE du bassin du Loing :**

<b>5 délégués titulaires</b>	<b>5 délégués suppléants</b>
Franck DEMAUMONT (13 voix délibératives)	<i>Nelly TURBEAUX-JULIEN</i>
Benoît DIGEON (13 voix délibératives)	Christophe MIREUX
Damien CHARPENTIER (13 voix délibératives)	Gérard TAREL
Gérard LELIEVRE (13 voix délibératives)	Hélène DE LAPORTE
François COULON (12 voix délibératives)	Vincent LETELLIER

Toute élection ou désignation doit s'opérer à bulletin secret, je vous prie donc de bien vouloir procéder à ce vote.

Je vous propose de délibérer pour désigner les représentants au SMIRTOM et à l'EPAGE du bassin du Loing. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

#### 4) Projet de Pacte de gouvernance et de confiance entre les communes membres et l'Agglomération Montargoise

Monsieur LELIEVRE : « Par délibération n° 21-56 du 30 mars 2021, les élus du Conseil communautaire se sont prononcés pour la mise en place d'un pacte de gouvernance et de confiance entre les communes membres et l'Agglomération Montargoise, conformément à l'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce projet a été présenté en Commission Intercommunalité le 29/04/2021 et vous a été adressé avec le dossier de Conseil communautaire par mail le 18 mai 2021.

En résumé, le pacte se décline en 8 titres :

- Le titre 1 présente l'intercommunalité depuis sa création ;
- Le titre 2 traite des engagements réciproques de la Communauté d'Agglomération avec les communes membres et définit les relations et les échanges entre celles-ci ;
- Le titre 3 porte sur le cadre réglementaire du Conseil communautaire et rappelle la détermination du nombre de sièges au sein de l'organe délibérant, les compétences du Président et des membres du Bureau, la composition du Bureau. Il liste les documents structurants l'intercommunalité, comme les statuts, le règlement intérieur du Conseil communautaire, le pacte financier et fiscal ;
- Le titre 4 rappelle les instances de réunion spécialisées comme :
  - La Commission des Maires créée pour le partage d'informations entre les 15 maires en toute transparence,
  - Le Conseil de développement qui est l'organe de consultation du projet de territoire et des politiques locales de promotion du développement durable,
  - Le Contrat de Ville qui détermine les engagements de cohésion urbaine et sociale pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville sur le territoire de l'Agglomération Montargoise,
  - Le Contrat opérationnel de prévention et de sécurité (COPS) qui intervient sur des dispositifs de prévention comme la lutte contre l'absentéisme scolaire, les contrats d'accompagnement parental et de responsabilité parentale, le Conseil

pour les Droits et Devoirs des familles (CDDF), le Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), etc...

- La Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées qui est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et d'organiser également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- La Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) qui intervient dans l'évaluation de la charge financière lors d'un transfert de compétence des communes vers l'intercommunalité.
- La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) qui donne son avis, en matière de fiscalité directe locale, sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation des locaux professionnels et biens divers.

- Le titre 5 rappelle les différents types de conventionnements entre les 15 communes et l'intercommunalité dans le cadre de la recherche des maîtrises des coûts.

Les titres 6, 7 et 8 sont dédiés :

- Aux subventions aux associations,
- Au processus décisionnel de l'Agglomération Montargoise,
- Aux dispositions sur les modifications du pacte de gouvernance et de confiance.

Enfin, la loi du 27/12/2019 fixe l'échéance pour l'élaboration de la charte de gouvernance à « neuf mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ». Cette échéance a été repoussée au 28/06/2021, soit un an après le second tour des élections de 2020, à l'occasion de l'adoption de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire du 15 février 2021.

Les conseils municipaux des communes membres devront délibérer pour approuver ce pacte. Pour respecter l'échéance du 28/06/2021, les maires des communes membres sont invités, dans la mesure du possible, à inscrire cette délibération dans le temps imparti.

Je vous demande de bien vouloir approuver le projet de pacte tel que présenté. »

Monsieur NOTTIN : « Le fonctionnement de notre Agglomération n'est pas satisfaisant. Je l'ai déjà dit plusieurs fois : manque de débats ou débats étouffés, pouvoirs exorbitants du Bureau, les communes s'arrangeant préalablement entre elles en fonction de leurs intérêts respectifs et ceci au détriment du débat de fond. Le Conseil communautaire n'est plus souvent qu'une chambre d'enregistrement, une machine à étouffer le débat et le pluralisme des idées. Plus l'Agglomération étend ses compétences, moins son conseil en débat. Même si je dois quand même dire que depuis que Monsieur BILLAULT est président, les débats se passent de façon plus sereine et on écoute davantage ; j'aurais été de mauvaise foi de ne pas le dire.

Notre intercommunalité n'est plus un outil des communes au service d'un projet commun. Tout simplement, parce que de fait le pouvoir appartient au centre, au mieux à un petit groupe d'élus et à l'administration sans lesquels ils seraient impuissants. Les commissions sont convoquées en pleine journée, empêchant ainsi les élus salariés d'y participer. Au mieux, les autres élus en discutent les modalités d'application. Tout ou presque est réglé entre les communes avant le conseil d'agglomération, ce dernier se transformant ainsi trop souvent en une véritable coquille vide. Cet hyper pouvoir des maires au détriment du débat public de fond a été aggravé avec la composition du Bureau de l'Agglomération, avec désormais 14 vice-présidents, c'est-à-dire chacun des 15 maires de l'Agglomération en comptant Monsieur le Président.

Autre point qui est totalement impensé et qui devrait pourtant faire partie intégrante d'un pacte de gouvernance moderne : la place et le rôle des élus communautaires minoritaires dans leur commune. Un seul exemple éclaire cette impensée : la place dans les commissions. Si je prends l'exemple de Montargis, il y a 2 représentants montargois par commission, soit au total 28 représentants montargois. En tant que première force d'opposition montargoise, Madame CHBIHI KADDOURI et moi ne sommes membres que d'une seule commission chacun, ce qui représente 7 % du total de la représentation des élus montargois dans les seules commissions alors que nous représentons près de 29 % des voix. Ce n'est pas un épiphénomène, pour répondre à Monsieur DIGEON. Si on y ajoute Monsieur WEBER, lui aussi membre d'une seule et malheureuse commission, nous constatons que 45 % des Montargois (soit plus que le score du Maire de Montargis aux dernières élections municipales) ne compte que pour 10 % de la représentation de notre ville dans les diverses commissions de notre Agglomération. Pire encore, un élu montargois est membre de 5 commissions, 2 autres élus de 4 commissions. Certains élus montargois, même pas conseillers communautaires, sont présents à autant de commissions que nous, même s'ils peuvent l'être, je sais que c'est légal, mais quand même cela pose question.

On pourrait ajouter à cela les différentes instances de pilotage, le contrat de ville, le COPS et ses instances de pilotage dont nous ne sommes pas membres ni jamais invités pour certaines réunions qui pourraient nécessiter une présence élargie et pluraliste. La gouvernance actuelle de notre Agglomération veut réduire les élus communautaires minoritaires dans leur commune au rang de simples spectateurs. Clairement, il s'agit là d'un écrasement des minorités qui posent un vrai problème démocratique. Or, le pacte de gouvernance ignore totalement ce grave déficit de pluralisme. Pour terminer, je dirais que ce refus du débat s'explique, pour revenir de façon générale sur le refus du débat, par le fait que l'Agglomération se gère au consensus, sans débat politique, sans conflit, nous expliquez-vous.

Notre budget de plusieurs dizaines de millions d'euros ne nécessiterait donc aucun débat politique. Le choix des modes de gestion de l'eau, des transports en commun, etc, ne seraient donc pas des choix politiques ? Cette fable ne convaincra personne, et d'ailleurs, mieux vaut pour la démocratie que cela ne soit pas le cas. Au contraire, notre instance a besoin de débats sur les grands choix. La démocratie n'est pas souterraine, elle se doit d'être publique, argument contre argument avec des visions forcément différentes qui ne peuvent que ressortir lors de certains sujets et c'est tant mieux. Il faut une appropriation des enjeux par la population. L'époque a changé, les citoyens sont de plus en plus informés, ils veulent comprendre et être associés aux grands enjeux qui concernent leur quotidien. Voilà ce que devrait contenir un vrai pacte de gouvernance de l'Agglomération, qui ne soit pas simplement un empilement bureaucratique de notre organisation et d'instances de réunions spécialisées. »

Monsieur CHRISTODOULOU : « Alexis CHRISTODOULOU de Chalette-sur-Loing. Chers collègues, je tenais d'abord à me réjouir du fait que l'une de mes propositions faites en commission a été retenue dans ce pacte. Il s'agit de l'objectif que se fixe l'Agglomération en termes d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des institutions communautaires. Après avoir dit cela, je considère que malheureusement la tonalité globale de ce pacte de gouvernance ne peut me convenir.

En premier lieu plane sur ce texte votre idée fixe de vouloir imposer l'unanimité au sein de cette assemblée. Cette obsession vous conduit à nier les différences politiques, à nier même la politique. Elle est dangereuse démocratiquement. La démocratie ce n'est pas la recherche à tout prix du consensus, l'éradication des clivages politiques ; la démocratie c'est l'expression publique du dissensus d'opinions et de visions concurrentes de la société, tranchées au final pacifiquement par une règle, une règle qui n'est pas la tyrannie du consensus mais le principe



de majorité. A trop insister sur le consensus et le refus de la confrontation normale en démocratie, on aboutit à l'apathie et à la désaffection des citoyens à l'égard de la participation politique parce que à quoi bon voter, à quoi bon s'intéresser à la politique si nous sommes tous, toujours, d'accord sur tout, si, sur les grands comme sur les petits sujets, une seule voix s'exprime.

Ensuite, ce pacte, chers collègues, ne semble rien apporter de neuf. Il liste un mode de fonctionnement et des instances déjà existantes. Pire, il apparaît comme un texte administratif aride, sans souffle. J'aurais aimé qu'on y expose les principes fondamentaux qui auraient pu guider les politiques intercommunales par exemple la solidarité entre les communes et entre les communes et l'Agglomération, l'égalité dans le sens d'un égal accès des habitants au service public sur tout le territoire intercommunal mais aussi la proximité en réaffirmant que la commune est bien l'échelon démocratique de base, le cœur battant de la République et que l'Agglomération ne peut être une structure imposée mais doit être librement consentie.

Enfin, le principe de subsidiarité qui fait que chaque équipement n'est dévolu à l'Agglomération que s'il est plus pertinent socialement, démocratiquement et économiquement. En dernier ressort, ce principe permet de mettre en œuvre des politiques publiques au plus proche des habitants. J'aurais aussi aimé voir dans ce document le projet de territoire que l'on compte mettre en œuvre. Vous auriez pu évoquer le développement économique soutenable socialement et écologiquement, créateur d'emplois. Vous auriez pu aussi parler des services publics et de leur développement, si nécessaires à la vie des gens. Vous auriez pu souligner le refus de la concurrence entre les territoires, le refus que le Montargois devienne un désert économique, médical, culturel en termes de formations au supérieur, etc, face aux métropoles qui absorbent les financements et concentrent les richesses. Je ne vois rien de tout cela dans votre pacte, je voterai donc contre cette délibération. »

Monsieur BILLAULT : « Merci. Comme cela a été dit en réunion du Bureau, dans la limite de vos possibilités, il serait souhaitable que les conseils municipaux délibèrent le plus vite possible pour ne pas être rattrapé par les vacances de juillet-août. Je pense que toutes les communes ont un conseil municipal en juin. »

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Oppositions : M. CHRISTODOULOU et M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

5) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du règlement général de protection des données personnelles (RGPD)

Monsieur BILLAULT : « La Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing, ses communes membres, le CCAS de Montargis, le SMIRTOM, le SMAEP de Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Villemoutiers et Vimory, et le SMAEP de Puy-la-Laude ont décidé conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT, la mise en œuvre mutualisée du règlement général de protection des données (RGPD) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Une première convention a été établie entre tous les membres désignés ci-avant pour organiser la mise en concurrence de la procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le Président de l'Agglomération Montargoise, ou son représentant et des représentants de chaque structure ont émis leur avis sur l'examen et le jugement des offres.

Cette nouvelle convention définit les missions du délégué à la protection des données comme suit :

- Réalisation d'un diagnostic et accompagnement à la mise en conformité : recensement précis des données personnelles traitées en élaborant une cartographie des traitements qui en sont faits par les membres du groupement ;
- Réalisation d'un plan d'actions organisationnel, technique et opérationnel, avec calendrier associé, détaillant les procédures à mettre en place pour garantir la conformité des traitements de données au RGPD pour chaque membre du groupement ;
- Désignation d'un DPD (Délégué à la Protection des Données) externalisé : cette mission sera assurée par le prestataire pour l'ensemble des traitements de données menés par les membres du groupement.
- Registre des traitements et documentation : constitution de la documentation nécessaire pour que les membres du groupement répondent à leur obligation légale et se conforment au RGPD.

Dans ce cadre, je vous propose de bien vouloir approuver les termes de la nouvelle convention de groupement de commandes ci-annexée pour la mise en œuvre du RGPD et de m'autoriser à la signer. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

6) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant de prolongation de la convention de délégation de tâches programmation Fonds européen 2014-2020 avec la Région Centre-Val de Loire

Monsieur BILLAULT : « Par délibération n° 15-329 du 17 décembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé la convention de délégation de tâches portant sur le programme opérationnel FEDER Centre-Val de Loire 2014-2020 au titre du volet urbain pour les investissements dans les structures d'accueil d'entreprises et la rénovation thermique du parc locatif social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La fin de validité de cette convention est fixée au 31/12/2020. Afin de permettre à notre territoire de bénéficier des crédits FEDER encore disponibles au titre du volet urbain du programme opérationnel FEDER, il vous est proposé de prolonger cette convention de délégation de tâches jusqu'à la date de fin d'éligibilité des dépenses fixée au 31/12/2023.

Je vous invite à m'autoriser à signer l'avenant de prolongation de la convention de délégation de tâches – Programmation 2014-2020. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

## **CULTURE**

7) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Ludik'Arts pour la création d'un partenariat avec le Musée Girodet

Monsieur ABRAHAM : « Ludik'Arts est une association culturelle à but non lucratif, installée à La Selle-sur-le-Bied, ayant pour vocation la promotion d'une activité artistique à la portée de tous.

Le projet mené dans le cadre de ce partenariat consiste à coproduire un carnet de *line art* interactif, qui sera mis en vente à la boutique du musée. Ce carnet comprendra des reproductions de tableaux appartenant au musée Girodet, à observer et à compléter en *line art*.

La particularité de cette technique de dessin est de s'adresser à un public large, de tous âges, sans nécessité de prérequis artistique.

Le projet a pour objectifs de renforcer l'appropriation du musée Girodet par le public local, et de développer une offre adaptée et déclinable à différents types de publics, notamment les publics éloignés de la culture, à travers une technique accessible et ludique.

En fonction de la programmation du musée, Ludik'Arts pourra être amenée à intervenir au musée dans le cadre d'ateliers de *line Art*, sur la durée de la présente convention (2 ans). Ces interventions pourront également être menées hors les murs.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec Ludik'Arts pour la création de ce partenariat avec le Musée Girodet. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

8) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention avec EXPLOR VISIT pour la création d'un partenariat avec le Musée Girodet

Monsieur ABRAHAM : « EXPLOR est une entreprise qui accompagne les musées, monuments et centres d'art dans leurs projets de visites virtuelles et visites guidées à distance, de la numérisation à la diffusion en ligne. Elle propose des expériences de visites enrichies permettant d'engager les publics distants ou empêchés.

EXPLOR a réalisé des captations à 360° de plusieurs espaces du musée, grâce à une technologie de modélisation 3D basée sur des photos UHD et des relevés laser :

- Espaces du musée Girodet vides (sans accrochage d'œuvres) ;
- Parcours permanent du musée Girodet avec accrochage des œuvres (janvier 2019)
- Exposition temporaire « Girodet face à Géricault ou la bataille romantique du Salon de 1819 ».

Chacune a été réalisée gratuitement par EXPLOR, dans une optique de bénéfices mutuels.

Cette convention a pour objectifs de préciser les conditions d'utilisation des trois captations par les Parties.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec EXPLOR VISIT pour la création de ce partenariat avec le Musée Girodet. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

9) Autorisation à Monsieur le Président de signer une convention de partenariat avec l'association « Art, Culture et Connaissance » pour l'édition des actes du colloque international et pluridisciplinaire d'art et d'esthétique

Monsieur ABRAHAM : « Pour montrer son dynamisme malgré une fermeture prolongée après le sinistre de sa réserve et continuer à proposer des événements culturels, le musée Girodet a organisé des colloques et des expositions hors les murs en 2016 et 2017.

Au titre de l'année 2017, le musée a organisé en particulier avec l'association marseillaise « Art, Culture et Connaissance » un colloque international et pluridisciplinaire d'art et d'esthétique, « La légende d'Ossian et l'art préromantique en Europe » qui s'est tenu à Marseille les 9 et 10 juin 2017, à l'auditorium de la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône.

L'ACC a pris en charge l'organisation matérielle de l'événement, la conception et l'impression des documents de communication ainsi que les frais de transport et d'hébergement des intervenants, en partenariat avec la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône.

Le musée Girodet s'est engagé de son côté à prendre en charge l'édition des actes et en particulier le secrétariat de rédaction, le coût d'impression de la publication et des droits de reproduction des illustrations.

La présente convention a pour objet la ratification de ce partage des charges.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat avec l'association « Art, Culture et Connaissance » pour permettre l'édition des actes de ce colloque, tous les textes des intervenants ayant été remis au musée. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

10) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'établissement public musée du Louvre

Monsieur ABRAHAM : « Le musée Girodet accueillera à l'automne en seconde étape l'exposition « Un duel romantique. Le Giaour de Lord Byron par Delacroix », qui se tiendra au musée national Eugène Delacroix dès que possible, en fonction de la possibilité de réouverture annoncée des musées.

L'étape à Montargis ouvrira avec un titre et un parcours un peu différent, pour conjuguer le propos au fonds propre du musée Girodet : « Delacroix et le duel romantique ».

Un partenariat avec le musée du Louvre dont dépend le musée national Eugène Delacroix, prévoit le partage de frais liés aux convoiements d'œuvres et aux assurances par moitié et contractualise les prêts d'œuvres du musée du Louvre au musée Girodet.

Pour permettre l'organisation de l'événement à Montargis dans les meilleurs délais, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat avec l'établissement public musée du Louvre. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

Monsieur BILLAULT : « Je voulais vous dire que le musée a réouvert la semaine dernière. Je tenais à remercier le Maire de Conflans-sur-Loing et Monsieur ABRAHAM pour avoir été présent pour l'ouverture. Les agents et le public se sont sentis soutenus, étaient très satisfaits, et étaient bien contents d'avoir les élus à leurs côtés. »

11) Programmation des spectacles : modification du règlement intérieur et des tarifs de la salle du Tivoli

Monsieur RICARDOU : « Le règlement intérieur et les tarifs de la salle du Tivoli n'ont pas été modifiés depuis 2015.

Il convient donc de les adapter pour simplifier la relation avec les demandeurs et amortir au mieux les dépenses directes liées à l'utilisation de la salle et de ses annexes.

Le document est formellement adapté au règlement de sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Enfin les tarifs de location sont simplifiés et le tarif horaire du personnel et le forfait ménage réajustés.

### Modifications

- Art 8 : versement de la caution  
Les services publics visés à l'annexe 2 sont exonérés du versement de la caution
- Art 9 : l'annulation  
Si l'annulation est prononcée par l'Agglomération Montargoise pour un cas de force majeure, **en conséquence de décisions administratives liées à une crise sanitaire**, la totalité des sommes versées sera restituée. Aucune indemnité ne sera versée à l'utilisateur.
- Art 12 : la répétition  
Dans le cas où la manifestation est un spectacle, une seule répétition sera accordée si le planning le permet. Les horaires de la répétition seront fixés dans la Fiche technique et devis de prestation. L'Agglomération Montargoise facturera à l'utilisateur la permanence technique correspondant aux horaires de la répétition. **On entend par répétitions, le travail au plateau en l'absence de public.**
- Annexe II : tarifs  
Les 2 tarifs de location sont déterminés en journée d'occupation et plus en amplitude horaire de la manifestation.  
Augmentation du tarif horaire du personnel : 25 € au lieu de 23 €  
Augmentation du forfait ménage 70 € au lieu de 60 € (coût facturé par le prestataire à l'Agglomération Montargoise)

Je vous propose d'approuver les modifications du règlement intérieur et les tarifs de la salle du Tivoli. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

### 12) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Musikair

Monsieur RICARDOU : « Depuis une vingtaine d'années, la ville de Montargis et l'Agglomération Montargoise soutiennent l'association Musikair dans l'organisation de son Festival de début d'été.

La formule conviviale proposée par l'association depuis 2016 trouve progressivement son public et a permis le retour à l'équilibre financier de la manifestation. En 2021, le festival aura lieu sous chapiteau à Montargis les vendredi 2 et samedi 3 juillet au Vélodrome de la Forêt. Le tarif d'entrée sera fixé à 10 € pour une soirée et le pass pour les deux soirées sera vendu à 15 €.

L'Agglomération réitère son soutien en industrie et en nature afin de permettre le bon déroulement de la manifestation. L'Agglomération mettra à disposition le Vélodrome, assurera la prévente des billets et des pass, apportera une aide dans le domaine de la régie de spectacle et de la communication.

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe d'un partenariat avec Musikair pour l'organisation du Festival 2021 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

## POLITIQUE DE LA VILLE

### 13) Contrat de ville : Programmation 2021 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer les subventions aux porteurs de projets et de signer les conventions afférentes

Monsieur BILLAULT : « Dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 12 février 2021 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, les actions des associations et structures suivantes :

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

ORGANISME	NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF DU PROJET	SUBVENTION Agglomération Montargoise
COLLEGE LE GRAND CLOS	Parcours d'éducation artistique et culturelle	Initier une ouverture culturelle aux élèves du collège en leur proposant des sorties culturelles tout au long de l'année scolaire.	1 000
COLLEGE PAUL ELUARD	Semaine de l'Egalité Filles-Garçons	Il s'agit de mettre en place des actions au sein du collège, ayant pour but de promouvoir l'égalité filles-garçons et ainsi de favoriser la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le projet a pour but de créer des espaces de parole pour permettre aux élèves de débattre, de mettre des mots sur leurs expériences et ainsi découvrir d'autres façons de construire leur identité.	380
AMA	Accompagner les familles pour l'acquisition et l'utilisation d'outils numériques dans le cadre du travail scolaire et à domicile	Accompagner les parents et les former à l'outil numérique afin de les aider dans leurs rôles de parents (sites Pronote, échange de mail avec les enseignants, accéder à la visio) etc...	2 500
	Lieu d'accueil enfants/parents (LAEP)	Un LAEP est un lieu de renforcement du lien familial et social. Il contribue à participer à la prévention primaire des troubles de la relation de la personne, de conforter la relation parent/enfant, valoriser la fonction parentale, de rompre l'isolement des familles (...) favoriser le développement de l'enfant (0-3 ans). Des ateliers seront organisés 3 fois par semaine (lundi, mardi et jeudi)	1 500

	Accueil parents - un moment pour soi	Il s'agit d'un lieu qui permet aux mamans d'échanger sur l'éducation de leurs enfants, leurs préoccupations quotidiennes sans la présence des enfants. Ces ateliers sont animés par Mme BRAZ consultante en parentalité à raison de 8 séances.	1 700
IMANIS	Epicerie et partage	L'objectif de l'épicerie est d'aider efficacement une personne dans le besoin à sortir de l'assistanat. Elle permet à des personnes en précarité de faire leurs courses à moindre coût et de bénéficier d'un accompagnement sur la nutrition et la gestion d'un budget.	5 000
MILLE SOURIRES	Famille Mille Sourires	Action en convention pluriannuelle d'objectifs dont le bilan a été établi conformément à l'activité de la structure. Au 30 novembre 2020, l'association a reçu 292 familles. Le soutien scolaire a été assuré au siège et dans les locaux Coallia à Châlette.	3 000
	Atelier vélo -mille sourires	Depuis 2017 l'association a ouvert un atelier participatif de réparation de vélos sur le quartier de la Chaussée et projette en janvier 2021 d'en ouvrir un second sur Le Plateau au 13 rue Maurice Ravel à Châlette. Le 1er atelier est ouvert au public tous les après-midis du mardi au vendredi et le samedi matin tandis que le second sera ouvert tous les matins du lundi au vendredi.	2 700
TIVOLIO THEATRE	La parentalité	Il s'agit de construire une dynamique de récit et de confrontation autour du thème de la parentalité à partir d'histoires vécues par les habitants sous une forme théâtrale.	2 000
CDAD	Permanences d'informations juridiques en visio conférence	Par le biais d'une borne visioconférence installée à l'EMA reliée à la Maison de la Justice et du Droit d'Orléans, un service gratuit, anonyme et confidentiel est assuré. Ce service de proximité et de mixité sociale facilite l'accès aux droits fondamentaux des usagers notamment par le travail en partenariat avec tous les intervenants (ADIL, CIDFF, juristes, greffières de la MJD).	2 000
LES CONCERTS DE POCHE	La musique au cœur des quartiers avec l'orchestre des Concerts de Poche	L'association a pour objet d'organiser des actions musicales favorisant le lien social. Pour cela elle propose des ateliers de pratique et de création musicale et des concerts chaleureux avec les plus grands interprètes. Ces ateliers seront proposés à 2 groupes : 1 classe du collège P. Eluard	5 000

		de Chalette et 1 groupe ouvert à tous et mobilisant le public de certaines associations (IMANIS, MILLE SOURIRES, MISSION LOCALE, CADA/CHRS L'Escale, AMA45, AMARA45, Médiathèque...) 10 à 12 séances hebdo. 4h d'écriture pour chacun des groupes et 30 séances d'ateliers.	
CIDFF	Permanences juridiques dans les quartiers prioritaires de l'AME	Mise en place de permanences juridiques permettant au public reçu (environ 50%) et majoritairement des femmes de connaître leurs droits afin de favoriser leur autonomie et prévenir les situations de rupture sociale, économique, souvent liées aux difficultés familiales et/ou aux situations de violences conjugales. A raison de deux jours par semaine mercredi et vendredi (Centre Nelson Mandela, Les 4 Saisons, l'EMA)	3 800
LIEN SOCIAL ET MEDIATION	Médiation familiale	L'action de médiation familiale s'adresse à la famille dans sa diversité. 90% des situations traitées sont des différends de couples (avant, pendant et/ou après la séparation). Ainsi l'action s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes.	1 000
AMARA	Action de la maison des adolescents dans le cadre du Contrat de Ville	La Maison des Ados présente sur le territoire depuis novembre 2017 assure une écoute libre, gratuite, anonyme, confidentielle et rapide (avec ou sans rv) des jeunes de 11 à 25 ans et/ou leurs proches à raison de 4 après-midi par semaine (lundi, mardi, mercredi et vendredi).	1 200
GATINAIS EN TRANSITION	Ensemble dans l'univers 3D	L'objectif du FabLab est le partage des connaissances qui consiste à faire et à apprendre avec les autres. Ainsi le bénéficiaire devient acteur grâce à cette collaboration qui se crée au sein de l'atelier. L'objectif premier est de remettre les 2 imprimantes 3D déjà construites pour les quartiers Chautemps et La Chaussée et d'y associer les habitants et le service jeunesse de la ville de Châlette, pérenniser le maillage territorial numérique en déployant des actions de sensibilisation et d'initiation au numérique. Poursuivre la construction d'un robot potager.	2 000
	Economie circulaire, réparons ensemble, objectif zéro déchets	Mise en place depuis juin 2018 cette action consiste à poursuivre l'atelier couture dans le cadre du Repair'Café qui favorise la créativité, le partage de savoir-faire, et la confection de nouveaux produits à partir	1 500



		de textiles et vêtements récupérés afin de réduire les déchets (à raison de 2 après-midis par semaine sur 10 mois).	
CONSEIL CITOYEN DE CHALETTE SUR LOING	Bien vivre ensemble dans les quartiers	Il s'agit d'organiser une rencontre participative (3 <sup>e</sup> semaine de septembre) entre les habitants des quartiers et les institutions locales sur le thème du vivre ensemble. Cette rencontre a pour but d'améliorer la vie dans les quartiers à travers des débats citoyens.	800
CONSEIL CITOYEN DE MONTARGIS	Du théâtre-forum pour lutter contre la maltraitance des enfants	Organiser des séances de théâtre-forum afin de sensibiliser les familles des quartiers prioritaires de la ville à l'éducation bienveillante et contribuer ainsi à lutter contre les violences intrafamiliales.	1 000
	Poursuite du projet associatif grâce à l'animation d'un espace citoyen avec et pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville	Grâce à la mise à disposition d'un local à prix modéré par LogemLoiret, le Conseil Citoyen s'est installé sur le quartier Chautemps dans le secteur de la Vénérie. Ce lieu mutualisé avec le Conseil Citoyen de Chalette et l'association des parents de Chautemps permet de travailler et mettre en place des projets communs. Malgré la crise sanitaire et un feu déclaré dans l'immeuble qu'ils occupent, les membres souhaitent poursuivre ses activités en direction des habitants. (Permanences, mise à disposition de livres et de jouets, lancement d'un pédibus, ouverture d'une boîte de partage de dons, exposition Non à la Haine - report 2020).	1 000
PARENTS DE CHAITEMPS	Offrir un accès à la culture et aux loisirs aux familles du quartier	Il s'agit de donner l'accès à la culture et aux loisirs aux familles du quartier Chautemps qui accueille une population très défavorisée, avec un nombre non négligeable de jeunes en échec scolaire. L'association travaille également à renforcer les liens parents-enfants en créant des moments conviviaux, favoriser les relations de bon voisinage et encourager la mixité en proposant des activités diverses.	2 000
USM FOOTBALL	Aide aux devoirs	Apporter une aide aux devoirs aux jeunes licenciés en difficulté scolaire tous les mercredis. Pas de pratique du foot sans devoir fait.	2 000
	Découverte du foot adapté pour un public ayant un handicap	Le projet consiste à faire découvrir la pratique du football aux personnes (15) présentant un handicap par l'organisation	1 000

		d'une journée dédiée à l'accès au sport et à la lutte contre l'exclusion.	
	Action foot féminin	Il s'agit de poursuivre l'offre de pratique du football féminin afin qu'elles aient un accès équitable à cette pratique sportive. 73 jeunes filles sont visées.	1 000
USM BASKET	Je peux pas, j'ai basket	Le projet consiste à proposer des créneaux réguliers de Basket dans deux gymnases à proximité des quartiers prioritaires de la ville de Montargis qui cibleront les 12-18 ans de sexe féminin. L'objectif étant de faciliter le sport d'équipe des jeunes filles issues des quartiers.	500
FEMINA	Développement de la pratique de la gymnastique auprès des jeunes filles dans les quartiers prioritaires	Cette action vise à corriger les inégalités d'accès au sport en incitant les parents et les enfants à se rendre au sein du club en facilitant leur inscription par le biais d'une cotisation réduite. Le gymnase Madeleine Joseph est situé au cœur du quartier de la Chaussée.	3 500
FRATERCITE	2 ateliers et chantiers d'insertion	Il s'agit de poursuivre les 2 ateliers et chantiers d'insertions d'entretiens des espaces verts et entretiens et nettoyages urbains. L'objectif est de créer de l'emploi et une dynamique économique locale autour de l'amélioration de la vie dans les quartiers.	5 000
	Développement du pôle citoyen	Il s'agit de proposer via des habitants bénévoles, des activités telles que la réalisation d'une ferme urbaine, d'un jardin potager en permaculture et des ateliers de cuisines...	2 000
AGAFOR	Apprendre à apprendre	Depuis 3 ans la structure mène une action qui consiste à accompagner des habitants des quartiers prioritaires de la ville en difficulté d'apprentissage. La crise sanitaire a amené les centres à proposer leurs formations en distanciel ce qui a éloigné un certain nombre de bénéficiaires ne sachant pas utiliser l'outil. Cette action vise à équiper ces bénéficiaires afin qu'ils deviennent plus autonomes et qu'ils puissent suivre leurs formations dès 2021 en hybride voire en 100% distanciel.	2 500
CROIX ROUGE	Vestiboutique	La VestiBoutique répond à un besoin local pour les plus précaires en leur permettant d'acheter des vêtements à moindre coût. Le dispositif emploie également deux femmes du quartier du Plateau dans une démarche d'insertion professionnelle afin	3 500

		de les resocialiser (1 en PEC et 1 en service civique).	
APAGEH	Ame Environnement	L'action permet à des personnes en rupture avec le monde du travail de retrouver un emploi et de bénéficier le temps de leur contrat d'un accompagnement individuel afin de trouver des solutions d'insertion durable.	12 000
FAP	Chantier d'insertion ICARE	Ce chantier d'insertion consiste à recycler les appareils électriques (ressourcerie) et permettre la réinsertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.	12 000
BGE LOIRET	Citéslab - sensibilisation à l'entrepreneuriat et amorçage de projets en quartier prioritaire de la ville	Le CITELAB est un dispositif visant à sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires de la ville à l'entrepreneuriat et à les accompagner à faire émerger des projets de création d'entreprise à travers de l'accompagnement individuel et des actions collectives.	15 000
URBAN ART	Création d'un parcours street art par la réalisation de fresques et ateliers découvertes	Les villes de Chalette et de Montargis vont accueillir la création d'un parcours street art dans le but de rapprocher la culture l'art des habitants des quartiers prioritaires de la ville. Le projet d'une durée de 2 mois a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants, de favoriser les échanges entre le public et les artistes sur la place de l'art et de la culture grâce à la réalisation de fresques et d'ateliers.	10 000
ALPEJ	Auto-Ecole sociale	L'auto-école sociale mise en place depuis septembre 2018 offre, grâce à des méthodes pédagogiques adaptées, un service permettant de compléter l'offre de mobilité sur le territoire.	5 000
TOTAL			116 080

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

Chaque projet fera l'objet d'une délibération. »

Monsieur BILLAULT : « La subvention de l'Agglomération représente un total de 116 080 €. 10 projets sont nouveaux et 24 sont des reconductions. En termes de projets, compte tenu de la crise sanitaire, on a réussi à se réinventer, à trouver des solutions. Il y a des associations qui font du bon travail dans les quartiers, et on souhaitait les aider. Merci beaucoup. »

Monsieur PRIGENT : « Je voulais vous dire que juste après l'appel, j'ai reçu un message de Monsieur WEBER qui ne pouvait être parmi nous parce qu'il est cas contact. Celui-ci m'a donné son pouvoir que j'ai aussitôt transmis aux services de l'Agglomération. Comme vous l'avez dit, si les sommes ne sont pas très importantes individuellement, elles représentent quand même une somme de 116 000 €. Ne pourrait-on pas, lorsque ces actions auront été menées,

avoir une synthèse de ces actions, de manière à savoir si effectivement les objectifs ont été remplis ? »

Monsieur BILLAULT : « J'avais déjà répondu à ce sujet. Les subventions contrat de ville font l'objet d'un partenariat avec l'Etat. C'est une coprésidence entre le Sous-Préfet et le Président de l'Agglomération Montargoise. Les services de l'Etat sont très vigilants, nous cherchons à savoir si les actions prévues ont été réalisées, c'est un travail qui est fait par les services de l'Agglomération et ceux de l'Etat. C'est aussi pour cette raison que certains projets ne sont pas reconduits parce que parfois les actions n'ont pu être effectuées. Avec le covid, certains projets n'ont pas pu être réalisés pour des raisons techniques. En attribuant les subventions 2021, on a tenu compte des subventions qui avaient été données en 2020, de façon à ne pas donner deux subventions. Certaines associations ont travaillé avec la subvention qui leur a été allouée en 2020 et n'ont pas eu de subvention en 2021. Au dernier conseil, un débat avait eu lieu à ce titre, on a été très vigilant pour savoir ce que les associations ont dans leur bas de laine, elles n'ont pas lieu de capitaliser avec des subventions. Il faut quand même que vous nous fassiez confiance, c'est l'Etat et l'Agglomération qui vérifient le bien-fondé des subventions données. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (M. TERRIER ne prend pas part au vote pour l'attribution des subventions à CIDFF et APAGEH, Mme PRUNEAU ne prend pas part au vote pour l'attribution des subventions à Fratercité, M. BILLAULT et Mme FEVRIER ne prennent pas part au vote pour l'attribution de la subvention à FAP).

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **14) Attribution d'une aide au commerce : épicerie à Chevillon-sur-Huillard**

Monsieur LORENTZ : « Dans le cadre de la revitalisation et du maintien de l'activité économique dans les communes rurales, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing est en capacité d'apporter une aide directe à la réhabilitation ou au remplacement de matériel indispensable pour la pérennité du « dernier commerce dans son activité » des centre-bourgs des communes de l'Agglomération Montargoise comptant moins de 5 000 habitants.

Une demande a été déposée par l'épicerie de Chevillon-sur-Huillard qui a ouvert à la fin de l'année 2019. Elle est située 44B Grand Rue à Chevillon-sur-Huillard, et est exploitée par la SASU FIRST CHARPENTIER VALERIE.

Pour exercer son activité commerciale, l'épicerie est tenue par le Code Général des Impôts de disposer d'une caisse enregistreuse, d'une balance et d'un logiciel de caisse certifiés NF 525. L'investissement s'élève à 7.787,52 € TTC.

Le taux maximum d'intervention étant de 40 %, l'aide possible de l'Agglomération Montargoise est limitée à 3.115 € TTC.

Les commissions Ruralité, Equilibre Territorial d'une part et Développement Economique d'autre part ayant rendu des avis favorables, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à accompagner ce projet en procédant au versement d'une subvention de 40 % de l'investissement éligible ; soit un maximum de **3.115 €** à la SASU FIRST CHARPENTIER VALERIE qui exploite l'épicerie de Chevillon-sur-Huillard. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

#### 15) Attribution d'une aide au commerce : fleuriste à Vimory

Monsieur LORENTZ : « Dans le cadre de la revitalisation et du maintien de l'activité économique dans les communes rurales, l'Agglomération Montargoise est en capacité d'apporter une aide directe à la réhabilitation ou au remplacement de matériel indispensable pour la pérennité du « dernier commerce dans son activité » des centre-bourgs des communes de l'Agglomération Montargoise comptant moins de 5 000 habitants.

Une demande a été déposée par Mme Noëlle CONVERT, qui exerce en entreprise individuelle une activité de fleuriste à l'enseigne « Petite Fleur », située 5 Grande Rue à Vimory (45700).

Fin 2020, Mme CONVERT a saisi la possibilité d'acheter le local commercial dont elle était locataire jusqu'à présent. Ce magasin, situé en plein centre du bourg de Vimory, est de petite surface, donne sur la rue et offre peu de possibilité de présentation de ses fleurs, plantes et autres compositions.

Une extension en partie arrière, de 30 m<sup>2</sup>, a été décidée à la fin de l'année 2020. Un permis de construire a été obtenu et l'agrandissement du local commercial a été réalisé sur la partie arrière du magasin. Un espace de travail supplémentaire de 30 m<sup>2</sup> environ pour le stockage des fleurs (chambre froide) et la réalisation des compositions florales est aménagé.

Le devis produit avec la demande de subvention chiffre l'investissement (chambre froide) à 8.653,69 € TTC.

Les commissions Ruralité, Equilibre Territorial d'une part et Développement Economique d'autre part ayant rendu des avis favorables, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à accompagner ce projet en procédant au versement à Mme CONVERT d'une aide au taux de 40 % sur une assiette d'achat de matériels d'un montant maximal de 3.461,48 € TTC. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

#### 16) Attribution d'une aide au commerce : restaurant à Chevillon-sur-Huillard

Monsieur LORENTZ : « Dans le cadre de la revitalisation et du maintien de l'activité économique dans les communes rurales, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing est en capacité d'apporter une aide directe à la réhabilitation ou au remplacement de matériel indispensable pour la pérennité du « dernier commerce dans son activité » des centre-bourgs des communes de l'Agglomération Montargoise comptant moins de 5 000 habitants.

Une demande a été déposée par la SARL LRGS, récemment constituée, qui porte un projet de création d'un restaurant au 49 Grande Rue à Chevillon-sur-Huillard. Les porteurs de ce projet ont repris à l'automne 2020 un immeuble qui a longtemps abrité le café-restaurant du village mais qui est resté inoccupé pendant de nombreuses années. D'importants travaux ont été engagés pour l'aménagement intérieur du local (création d'une cuisine aux normes, accessibilité, aménagements... etc...). En sus des travaux sur l'immeuble, tout le matériel de cuisine doit être acheté, pour un montant estimé à 29.680,69 € HT.

Le taux maximum d'intervention étant de 40 %, et l'aide possible de l'Agglomération Montargoise étant limitée à 5 000 € TTC, il est demandé au conseil communautaire d'accorder à la SARL LRGS une aide au taux de 20 % sur une assiette d'achat de matériels d'un montant de 25.000 € TTC laissant ainsi une marge de manœuvre pour le professionnel dans d'éventuelles discussions de remises avec ses fournisseurs.

Les commissions Ruralité, Equilibre Territorial d'une part et Développement Economique d'autre part ayant rendu des avis favorables, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à accompagner ce projet en procédant au versement d'une subvention de 20 % de l'investissement éligible lui-même plafonné à 25.000 €, soit 5 000 €, à la SARL LRGS pour l'installation d'un restaurant à Chevillon-sur-Huillard. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

17) Aide à l'immobilier d'entreprise en faveur de la SCI HKMAS pour l'installation d'une activité de prothésiste dentaire à Montargis (SAS SMILE DENTAL)

Monsieur LORENTZ : « La SAS SMILE DENTAL a été créée pour reprendre le cabinet BERTIN, fabricant de prothèses dentaires qui existait antérieurement 10 rue de la Quintaine et qui a fermé ses portes le 18 décembre 2020. Une partie des anciens collaborateurs de BERTIN a d'ores et déjà été rembauchée. Le porteur du projet est M. ABED JONEID qui possède déjà un établissement en région parisienne.

Une SCI, dénommée « SCI HKMAS », a été créée pour racheter le local et y effectuer des travaux. L'acquisition de l'immeuble et les travaux qui doivent y être faits (huisseries, électricité, peintures), se montent à 160.000 €.

Le porteur du projet sollicite une aide à l'immobilier par sa saisine reçue le 10 février 2021. Cette demande a été examinée par la commission Développement Economique qui a recommandé l'octroi d'une aide à l'immobilier d'un montant de 8 000 € correspondant à une assiette de 160 000 € HT et à un taux de 6,25 %.

Je vous propose que l'Agglomération Montargoise soutienne ce projet à hauteur de 8 000 €, qui ouvrira la possibilité d'une intervention régionale bonifiée complémentaire en vertu de la convention passée entre l'Agglomération Montargoise et la Région Centre-Val de Loire.

Il est précisé que la SCI HKMAS, qui porte l'opération immobilière, devra répercuter l'aide reçue à son locataire la SAS SMILE DENTAL. Une convention spécifique multipartite fixera les modalités de versement de la subvention et le mécanisme de répercussion de l'aide au locataire de l'immeuble rénové.

Je vous demande aussi d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHIBIHI KADDOURI).

Aide à l'immobilier d'entreprise en faveur de la SCI Maison du bourg pour accompagner les besoins de MG Réceptions à Pannes (question retirée)

Monsieur LORENTZ : « Je vous demande, Monsieur le Président, de retirer ce point de l'ordre du jour. Je vous présente mes excuses de l'avoir fait figurer dans le dossier. En effet, l'entreprise qui nous a sollicité pour une aide à l'immobilier, et pour lequel un avis de la commission Développement économique a été rendu, a entretemps sollicité les services pour modifier son projet, auquel cas l'avis initial n'a plus de raison d'être, et donc je vous demande de retirer ce dossier, en l'état. »

Monsieur BILLAULT : « Le point 18 est retiré de l'ordre du jour. »

## **TOURISME**

### **18) Aérodrome de Montargis-Vimory - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) au bénéfice de la société Net air club**

Monsieur GUERIN : « Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'Agglomération Montargoise est substituée à l'Etat en tant que gestionnaire de la plateforme aéronautique de Montargis-Vimory.

L'entreprise Net air club, éditeur de logiciel aéronautique, souhaite développer son activité en s'implantant sur la plateforme aéronautique de Montargis-Vimory.

Pour ce faire, l'entreprise Net air club a racheté le bâtiment d'Aérofly situé sur la plateforme.

Aussi cette société, représentée par M. DELOT, sollicite l'Agglomération Montargoise pour obtenir une Autorisation d'Occupation Temporaire sur l'aérodrome de Montargis-Vimory.

Au vu des investissements nécessaires à la réalisation de cette implantation, l'entreprise sollicite une A.O.T de 15 ans afin de permettre son amortissement.

Cette AOT portera sur un terrain de 360 m<sup>2</sup> et serait accordée moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 1,50 € HT/m<sup>2</sup> soit environ 540 €/an.

Cette redevance est similaire aux conditions financières faites dans le cadre des autres AOT accordées sur le site.

La commission Tourisme a donné un avis favorable à cette demande d'AOT.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette nouvelle AOT. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

## **URBANISME ET FONCIER**

### **19) Conventions ADS - Autorisation à Monsieur le Président de signer les avenants aux conventions et les nouvelles conventions d'instruction avec les communes**

Monsieur DEMAUMONT : « La délibération n°15-74 du 30 mars 2015 du Conseil communautaire a décidé de créer un service commun d'application du droit des sols (ADS). La délibération n°15-173 du Conseil communautaire du 26/06/2015 a autorisé le Président à signer la convention de mise en œuvre du service d'instruction commun.

Des conventions ont été signées avec les communes de l'Agglomération Montargoise (à l'exception de Châlette-sur-Loing), les communes de la CC4V (à l'exception de 5 communes bénéficiant encore des services de l'Etat), ainsi qu'avec 6 communes de la Communauté de Communes de Château Renard, qui est devenue entre-temps, la Communauté de Commune du Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO). Ces conventions ont été conclues à compter du 01/07/2015 pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement une fois.

Les conventions qui ont été signées en 2015 arrivent donc à terme le 30 juin 2021. Il apparaît ainsi nécessaire de les renouveler. Les communes de l'Agglomération Montargoise et de la CC4V souhaitent continuer à travailler avec le service ADS. Les communes de la 3CBO souhaitent se rattacher au service d'instruction existant au sein de leur communauté de communes à compter du 31 décembre 2021. Cette différence de situation explique que l'Agglomération Montargoise adopte deux approches différentes.

## **I / le renouvellement des conventions avec les communes de l'Agglomération Montargoise et de la CC4V**

Les communes de l'Agglomération Montargoise (hors Chalette-sur-Loing) et de la Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V) (hors Rozoy-le-Vieil) qui travaillent avec le service ADS souhaitent continuer à bénéficier de ce service. De plus, la CC4V devrait prochainement adopter un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ainsi, certaines des communes de la CC4V qui bénéficient actuellement des services de l'Etat devront donc assurer elles-mêmes l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme. Au regard de leur intérêt pour ce service, il leur est donc également proposé de signer cette nouvelle convention.

Pour rappel, la convention a pour objet de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme entre l'Agglomération Montargoise et les communes.

Les conventions seront reprises en grande partie à l'identique. Les points suivants font l'objet d'une évolution :

- Il est prévu une évolution de la tarification pour les communes situées en dehors de l'Agglomération Montargoise dans les années à venir. Il n'est pas prévu de faire évoluer la tarification des communes de l'Agglomération Montargoise.
- Une précision est apportée sur le fait que le service ADS n'offre qu'une assistance simple sur les différents types de recours.
- La convention prend dorénavant en compte la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.
- La durée de la convention est fixée à 6 ans. Les modalités de rupture ont été affinées.

Les projets de convention ont fait l'objet d'une réunion d'échange avec les différentes communes. Avant l'adoption du projet définitif, celles-ci ont pu se prononcer sur la proposition de convention qui leur a été transmise.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'approuver le projet de convention et ses annexes et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre l'Agglomération Montargoise et les communes.

## **II/ Avenant des conventions avec les communes de la 3CBO**

Les communes de la 3CBO ont manifesté leur souhait de développer au sein de leur communauté de communes un centre instructeur qui leur soit propre, toutefois l'EPCI n'est pas en capacité d'absorber ce volume supplémentaire de dossiers immédiatement. Les communes de la 3CBO souhaitent donc continuer à travailler avec l'Agglomération Montargoise dans l'attente de cette création.

Le délai de création dudit service est fixé au 31 décembre 2021. Il apparaît donc plus pertinent de réaliser un avenant à la convention qui lie l'Agglomération Montargoise aux communes de la 3CBO afin d'en reporter le terme.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'approuver le projet d'avenant de la convention avec les communes de la 3CBO, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant. »



Monsieur BILLAULT : « Je tiens à expliquer pourquoi la 3CBO souhaite quitter l'Agglomération Montargoise. La 3CBO est issue de deux communautés de communes, la communauté de communes de Courtenay et celle de Château-Renard. La communauté de communes de Courtenay instruisait ses permis de construire, mais la communauté de communes de Château-Renard ne les instruisait pas. Quand les deux communautés de communes ont fusionné pour former la 3CBO, le service commun mutualisé de l'Agglomération Montargoise a continué l'instruction des documents d'urbanisme de la 3CBO, pour égalité de traitement. La 3CBO a délibéré, ainsi que toutes ses communes membres, pour reprendre la totalité de leur service instructeur. Si la 3CBO veut quitter l'Agglomération, c'est pour cela, ce n'est pas dû à une qualité de service ni aux prix appliqués. Une vraie cohérence à l'intérieur de la communauté de communes a été recherchée. Puisqu'un avenant sera signé avec la 3CBO, les tarifs appliqués ne seront pas augmentés jusqu'à la fin de l'année.

La convention à signer avec la CC4V maintiendra aussi les tarifs appliqués cette année mais il est prévu dès l'année prochaine une évolution tarifaire pour les communes hors agglomération. Les tarifs pour les communes de l'Agglomération Montargoise restent identiques. En effet, je ne trouve pas normal que les communes hors agglomération ne paient le service qu'en partie. Comme le disait Monsieur DEMAUMONT, elles paient 50 % du prix de revient sur le fonctionnement. L'Agglomération Montargoise a fait l'acquisition d'un programme nécessaire à l'instruction, qui a coûté environ 30 000 € ; cet investissement ne rentre pas dans le coût de revient. Il faut aussi relativiser. Si le coût de revient était pris en compte, les permis représenteraient un coût pas possible, nous avons donc souhaité inclure dans la convention des paliers étalés sur les six prochaines années. Cela permet aux communes de savoir exactement le montant des permis de construire qui leur sera demandé pour les deux ans à venir 2022-2023, puis 2024-2025 et 2026. C'est l'accord qui a été pris avec la CC4V. C'est quelque chose qui, à mon avis, va dans le bon sens pour nous et pour eux. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

## 20) Commune d'Amilly – Zone industrielle - Cession d'une emprise de 41 770 m<sup>2</sup> environ

Monsieur DEMAUMONT : « La ZI d'Amilly est gérée par l'Agglomération depuis son transfert en 2003. C'est la zone d'activités la plus vaste de l'Agglomération Montargoise.

Le groupe HUTCHINSON dispose, rue Saint Gabriel, d'une usine désaffectée sur une emprise foncière de 8 ha. Ce bâtiment est proposé à la vente depuis plusieurs années.

Au début de l'année 2021, HUTCHINSON a été approché par un investisseur qui recherche un site de 15 ha pour y développer ses activités. Plutôt que de construire un bâtiment neuf sur un site vierge, le rachat de l'usine HUTCHINSON d'Amilly est envisagé.

Le porteur du projet de rachat de l'usine est aujourd'hui la 4ème entreprise française dans le domaine de la logistique voitures. Comptant aujourd'hui 750 collaborateurs et 100 millions de chiffre d'affaires, l'objectif de l'entreprise est de doubler son chiffre d'affaires à 3 ans.

Le projet par lui-même porte sur l'installation d'un centre de rénovation, préparation et expertise de véhicules d'occasion récents avec un parc de stockage de véhicules sous ombrières photovoltaïques. L'impact en matière d'emplois est estimé à 100-150 collaborateurs à moyen terme (5 ans).

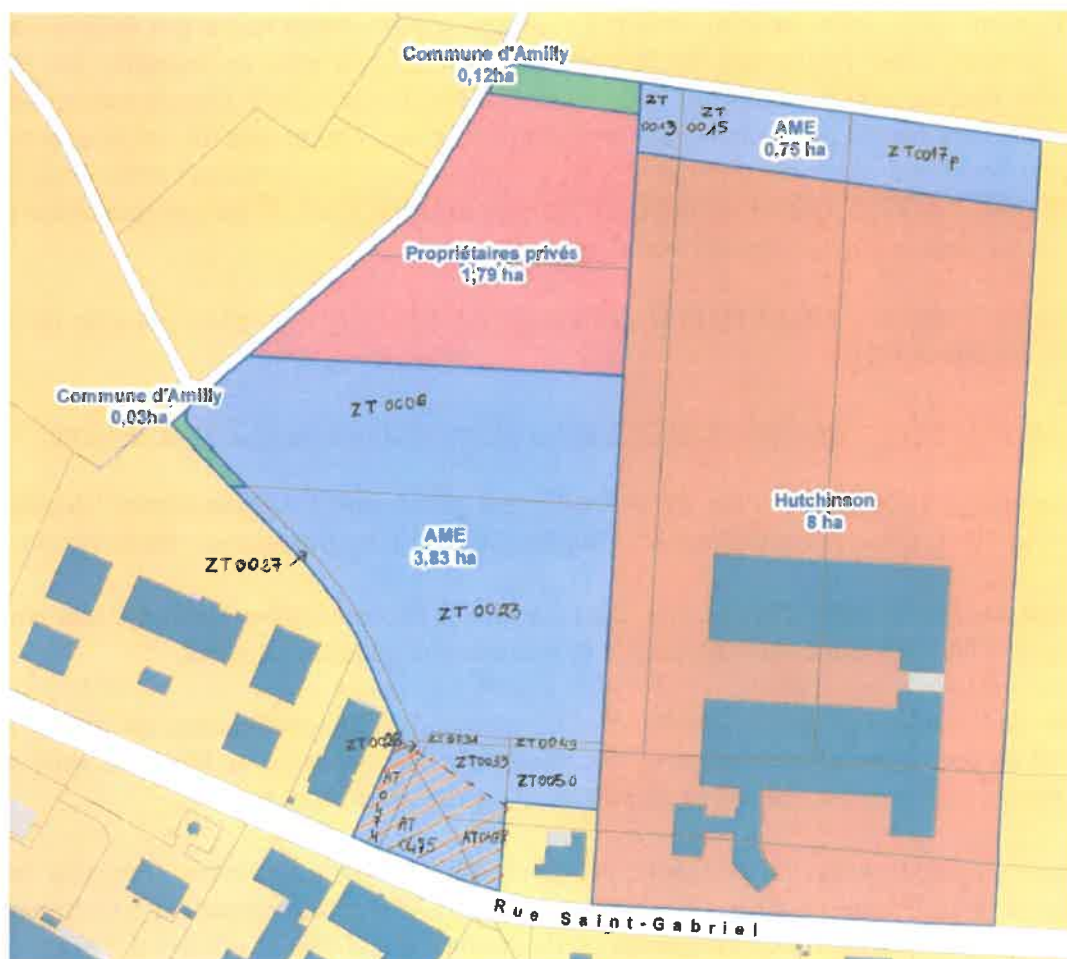
Les halls industriels existants suffisent pour répondre aux besoins du porteur du projet en matière d'atelier de réparation.

Cependant, l'activité réclame que soient stockés sur site les véhicules en attente de réparation. En effet, une fois le diagnostic de chaque véhicule posé, il se passe un certain temps avant que toutes les pièces nécessaires aux réparations soient rassemblées. Le passage en atelier n'est programmé que quand l'ensemble des pièces détachées est disponible.

C'est pourquoi le projet nécessite de disposer, en extérieur, de vastes zones de stockages des véhicules surtout en attente de réparation (des « parkings »). L'emprise de l'usine HUTCHINSON étant trop exigüe pour cela, le porteur de projet a sollicité l'AME afin que l'EPCI accompagne la reprise de l'usine par la cession d'un foncier complémentaire lui appartenant principalement constitués de terrains situés à l'ouest du site.

Il s'agit d'un ensemble de parcelles d'une contenance de 34.320 m<sup>2</sup> environ, dont la partie « en front à rue » (côté rue Saint Gabriel) est exclue (environ 5000 m<sup>2</sup>). Il faut noter que cette partie résiduelle resterait commercialisable « séparément » pour des projets artisanaux.

De plus il est demandé la cession par l'AME de 7.450 m<sup>2</sup> environ en limite nord du site (voir schéma ci-dessous), ainsi qu'une très petite emprise destinée à régulariser la position de la clôture Est du site.



Toutes ces surfaces sont zonées en Ux dans le PLUiHD de l'AME.



Il faut noter que les terrains qui seraient vendus par l'AME n'ont pas fait l'objet de diagnostic archéologique. Les conditions de leur occupation actuelle par des exploitants agricoles doivent faire l'objet de vérifications pour lesquelles la SAFER DU CENTRE a été missionnée.

*Monsieur LAURENT quitte la séance à 19 heures 45.*

Par courrier du 15 avril, le porteur du projet se propose d'acquérir à l'AME les fonciers définis ci-dessus au prix de 15 € HT/m<sup>2</sup>.

Cette acquisition est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Acquisition du site Hutchinson,
- Obtention d'un financement bancaire,
- Obtention des autorisations environnementales nécessaires au projet (loi sur l'eau, évaluation environnementale si la DREAL le demande, etc...),
- Ne pas avoir de contraintes liées à l'archéologie qui bloqueraient le projet sur une durée trop longue.

Afin d'éclairer les membres du bureau sur les conditions financières de cette cession, un avis du 6 avril 2021 de France Domaine est disponible. Il fait apparaître une valeur vénale de 10,50 €/m<sup>2</sup> HT.

Je vous propose,

- D'approuver la cession de cet ensemble foncier d'environ 41 770 m<sup>2</sup> au prix de 15 € HT/m<sup>2</sup> et de valider les conditions suspensives qui la conditionne.
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette vente. »

Monsieur DEMAUMONT : « Ce dossier a été étudié par les membres de la commission Développement économique qui a travaillé sur l'opportunité de ce projet, la commission Urbanisme et foncier ne faisant que se prononcer sur la légalité/régularisation de la cession. »

Monsieur NOTTIN : « J'ai juste une question : les emplois sont-ils de nouveaux emplois qui seront créés sur place, est-ce que c'est une nouvelle activité ou bien est-ce le transfert d'une usine existante pour avoir davantage de places, quelles garanties vous avez à l'heure actuelle par rapport à la création d'emplois ? »

Monsieur BILLAULT : « Il s'agit d'une création d'entreprise, ce n'est pas un transfert de quelque chose d'existant. C'est une nouvelle activité qui va arriver sur le site, il y aura forcément des créations d'emplois. »

Monsieur LORENTZ : « Pour répondre précisément à la demande, c'est effectivement une création intégrale. Il ne s'agit pas du transfert d'une activité qui aurait existé par ailleurs. L'opérateur est très soucieux de travailler localement, les créations d'emplois seront proposées à la population du bassin montargois. 5 ans seront nécessaires pour le dispositif envisagé, tant pour la partie réception que pour la partie traitement ou la partie stockage des véhicules. La fourchette qui a été donnée est de 150 emplois à terme. Pour tout ce qui concerne l'aménagement et l'implantation, le porteur de projet a soumis son engagement à faire travailler les entreprises locales. Il y aura forcément des activités induites, comme il a commencé à le faire pour les premiers diagnostics qu'il doit conduire. »

Monsieur BILLAULT met aux voix cette délibération.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

21) Commune de Corquilleroy – Parc d'activités de Chaumont – Conventions de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité et de passage de canalisations électriques Agglomération Montargoise/ENEDIS – Parcelle ZO n° 0634

Monsieur DEMAUMONT : « Dans le cadre de sa mission de service public de distribution d'électricité, ENEDIS doit procéder à l'implantation d'un poste de distribution publique et tous ses accessoires sur la parcelle ZO n° 0634 sur la commune de Corquilleroy ; cette parcelle se situe dans le Parc d'Activités de Chaumont et appartient à l'Agglomération Montargoise. ENEDIS demande donc l'autorisation d'occupation, de passage et de servitude à l'encontre de cette parcelle.

De manière plus générale, ces travaux font suite à l'effacement du réseau HTA Aérien sur les communes de Gondreville, Corquilleroy et Pannes. Il est ainsi prévu d'effacer environ 5 km de réseau aérien + poteaux béton afférents entre ces communes. Et, en contrepartie, ENEDIS doit poser 3,5 km de réseau souterrain ainsi que des postes HTA/BTA pour pouvoir continuer à alimenter le secteur en électricité.

Descriptif sommaire de la mise à disposition constitutive de droits réels consentis à ENEDIS :

- mettre à disposition une superficie de 24,95 m<sup>2</sup> pour les besoins de sa mission de service public à prendre sur la parcelle ZO n° 0634 appartenant à l'Agglomération Montargoise sur la commune de Corquilleroy, Parc d'activités de Chaumont ;
- établir à demeure un poste de distribution publique d'électricité HTA/BTA ;
- établir à demeure les accessoires liés à ce poste : longueur totale des lignes électriques en souterrain de 65 m sur une largeur totale de la tranchée de 3 m ;
- procéder à tous travaux utiles et nécessaires à la pose du poste et de ses accessoires,

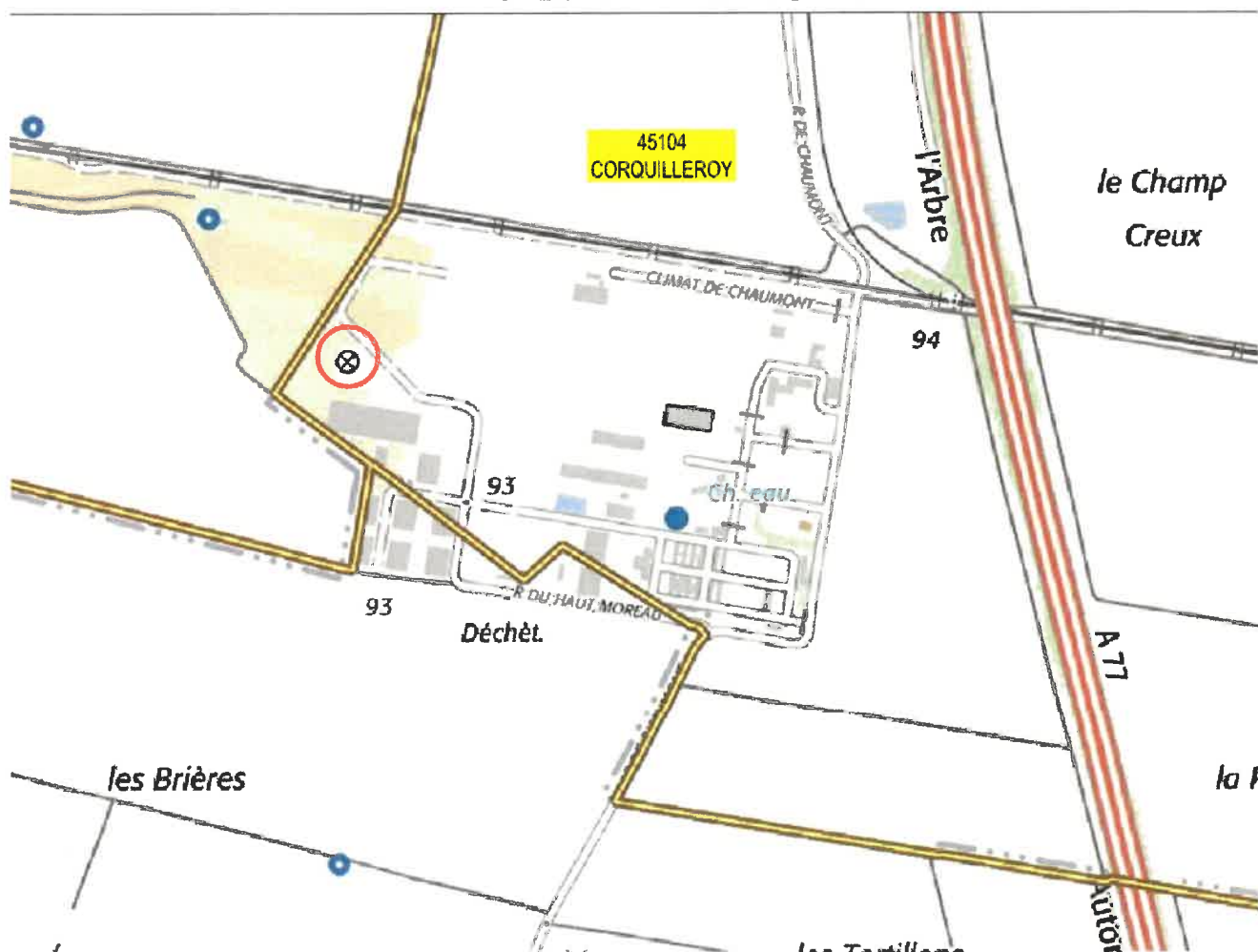
Les conditions principales de la convention sont les suivantes :

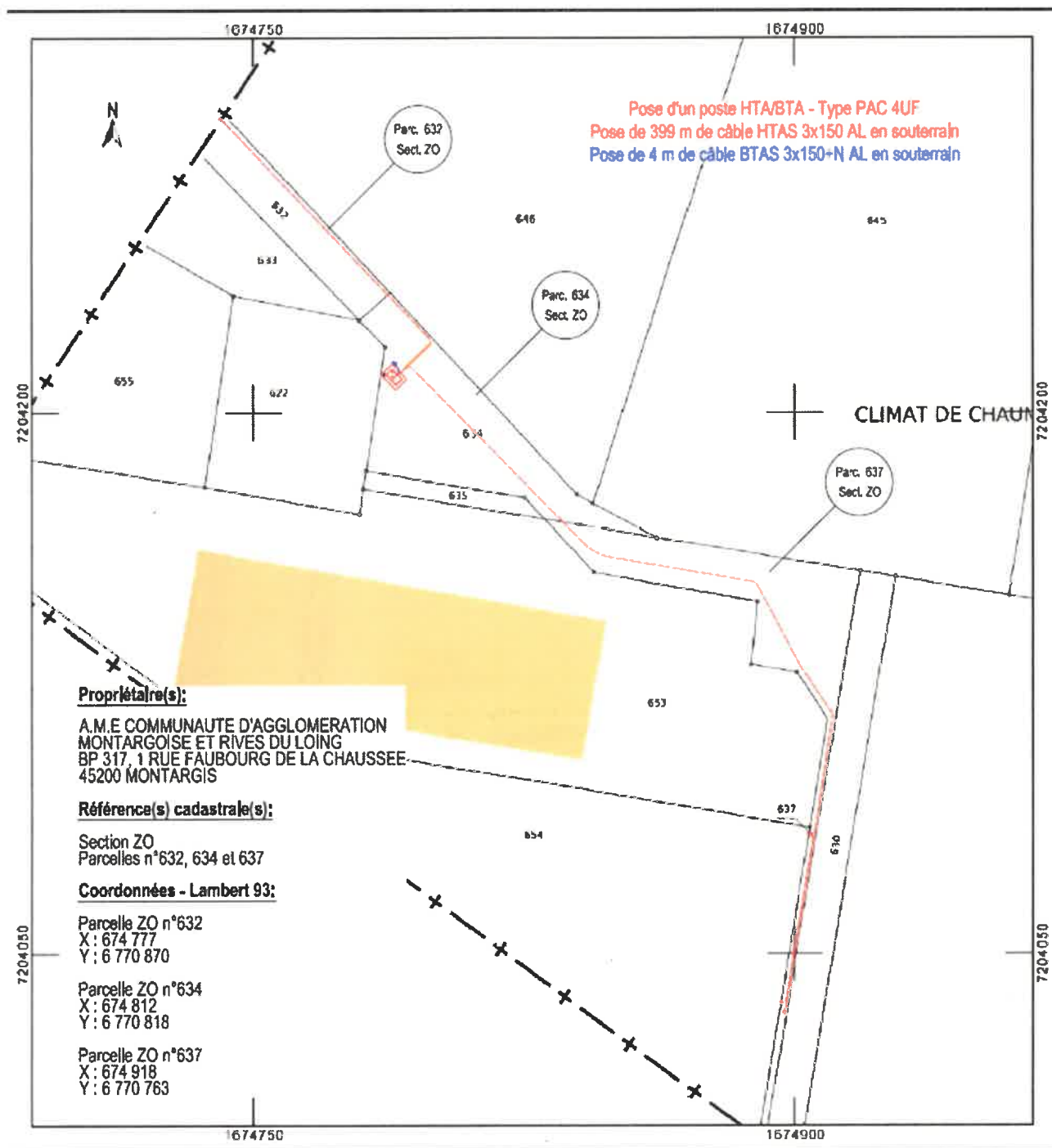
- durée : celle des ouvrages présents ou ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ;
- indemnité unique et forfaitaire de 300 €.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'approuver la constitution de la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité et de passage et d'utilisation de canalisations électriques Agglomération Montargoise/ENEDIS, sur la parcelle ZO n° 0634 à Corquilleroy, au Parc d'activités de Chaumont, avec versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 300 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention devant intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à sa conclusion. »

## PLAN DE SITUATION





Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

22) Commune de Corquilleroy – Parc d’activités de Chaumont – Conventions de servitudes de passage de canalisations électriques Agglomération Montargoise/ENEDIS – Parcelles ZO n° 0632- 0634-0637

Monsieur DEMAUMONT : « Dans le cadre de sa mission de service public de distribution d’électricité, ENEDIS doit procéder à l’implantation d’une canalisation électrique en souterrain sur les parcelles ZO n° 0632-0634-0637 sur la commune de Corquilleroy ; ces parcelles se situent dans le Parc d’Activités de Chaumont et appartiennent à l’Agglomération Montargoise. ENEDIS demande donc la constitution d’une convention de servitudes de passage à l’encontre de ces parcelles.

De manière plus générale, ces travaux font suite à l'effacement du réseau HTA Aérien sur les communes de Gondreville, Corquilleroy et Pannes. Il est ainsi prévu d'effacer environ 5 km de réseau aérien + poteaux béton afférents entre ces communes. Et, en contrepartie, ENEDIS doit poser 3,5 km de réseau souterrain ainsi que des postes HTA/BTA pour pouvoir continuer à alimenter le secteur en électricité.

Descriptif sommaire des droits de servitudes consentis à ENEDIS :

- établir à demeure, dans une bande de 3 m de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 403 m ainsi que ces accessoires ;
- établir à demeure si besoin des bornes de repérage ;
- procéder à tous travaux et opérations utiles et nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité,

Les conditions principales de la convention sont les suivantes :

- durée : celle des ouvrages présents ou ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ;
- indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'approuver la constitution de la convention de servitudes de passage d'une canalisation électrique en souterrain Agglomération Montargoise/ENEDIS, sur les parcelles ZO n° 0632-0634-0637 à Corquilleroy, au Parc d'activités de Chaumont, avec versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 20 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention devant intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à sa conclusion. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

23) Commune de Gondreville – Parc d'activités de Chaumont – Conventions de servitudes de passage de canalisations électriques Agglomération Montargoise/ENEDIS – Parcelle ZM n° 0013

Monsieur DEMAUMONT : « Dans le cadre de sa mission de service public de distribution d'électricité, ENEDIS doit procéder à l'implantation d'une canalisation électrique en souterrain sur la parcelle ZM n° 0013 sur la commune de Gondreville ; cette parcelle se situe dans le Parc d'Activités de Chaumont et appartient à l'Agglomération Montargoise. ENEDIS demande donc la constitution d'une convention de servitudes de passage à l'encontre de cette parcelle.

De manière plus générale, ces travaux font suite à l'effacement du réseau HTA Aérien sur les communes de Gondreville, Corquilleroy et Pannes. Il est ainsi prévu d'effacer environ 5 km de réseau aérien + poteaux béton afférents entre ces communes. Et, en contrepartie, ENEDIS doit poser 3,5 km de réseau souterrain ainsi que des postes HTA/BTA pour pouvoir continuer à alimenter le secteur en électricité.

Descriptif sommaire des droits de servitudes consentis à ENEDIS :

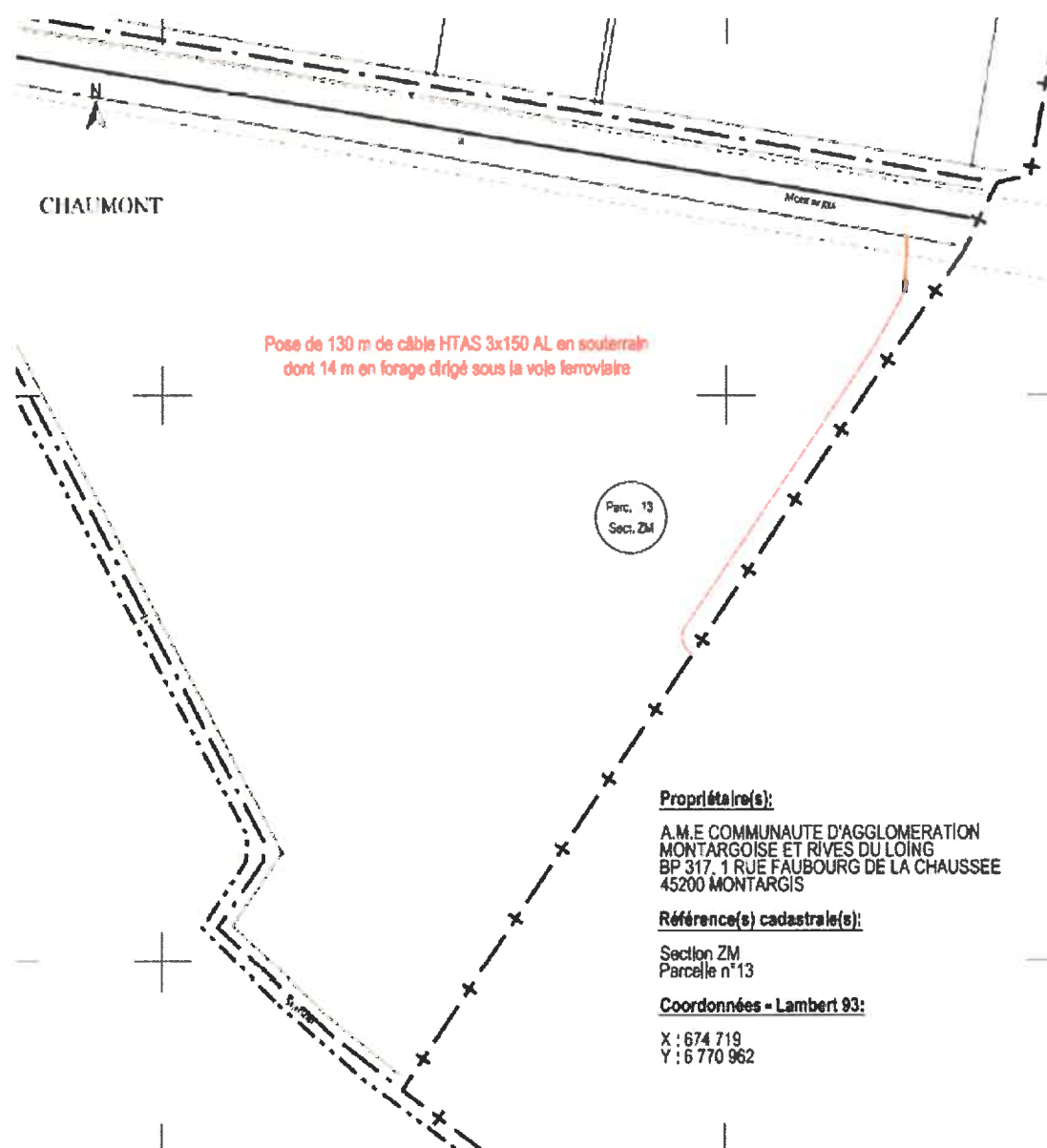
- établir à demeure, dans une bande de 3 m de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 143 m ainsi que ces accessoires ;
- établir à demeure si besoin des bornes de repérage ;
- procéder à tous travaux et opérations utiles et nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité,

Les conditions principales de la convention sont les suivantes :

- durée : celle des ouvrages présents ou ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ;
- indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'approuver la constitution de la convention de servitudes de passage d'une canalisation électrique en souterrain Agglomération Montargoise/ENEDIS, sur la parcelle ZM n° 0013 à Gondreville, au Parc d'activités de Chaumont, avec versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 20 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention devant intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à sa conclusion. »



Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

24) Commune de Chalette-Sur-Loing : Avenant n°1 au traité de concession d'aménagement Les Rives du Solin



Monsieur DEMAUMONT : « Par délibération du 18 décembre 2008, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing a approuvé un périmètre d'opération d'aménagement dit « Les Rives du Solin » dont les objectifs sont les suivants :

- Créer une unité urbaine complémentaire avec le projet de renouvellement urbain du quartier de Plateau,
- Apporter une mixité sociale au quartier,
- Minimiser l'impact du projet sur son environnement,
- Assurer un développement respectueux de la qualité des paysages et des sites.

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing et Hamoval [devenu Valloire Habitat] ont conclu le 4 novembre 2010, un traité de concession d'aménagement, visant la réalisation d'un programme global de logements locatifs et en accession à la propriété ainsi que la réalisation d'équipements communs sur ledit périmètre divisé en deux tranches, tranches Nord et Sud.

Au titre de cette convention, Valloire Habitat s'est engagé à porter le risque économique de l'opération d'aménagement sur la base des produits tirés de la commercialisation des lots viabilisés, outre les participations financières de l'Agglomération Montargoise limitativement prévues aux articles 14.3.1 et 14.3.2 du contrat.

Depuis 2016, l'Agglomération Montargoise et Valloire Habitat reconnaissent toutefois l'apparition de difficultés qui rendent plus compliqué l'achèvement de l'opération dans les conditions initialement fixées. Les circonstances imprévues liées à l'impact des inondations qui ont eu lieu en mai-juin 2016 sur le périmètre et à la procédure de révision du PPRi applicable qui en a résulté et qui demeure en cours d'instruction à ce jour, ainsi que l'inadéquation du programme prévisionnel de logements en accession par rapport à la demande locale obligent les parties à adapter le programme de l'opération.





La république du Centre - 3 avril 2017

CHÂLETTE-SUR-LOING

## Visite d'un éco-quartier exemplaire

Dans le cadre des journées du développement durable, Thomas Godeau et Séverine Monteillet, techniciens au service urbanisme de l'agglomération pour le premier et de la ville de Châlette-sur-Loing pour la seconde, ont effectué samedi une visite de l'éco-quartier les Rives du Solin au cœur du Plateau, comprenant à ce jour 34 logements (25 logements sociaux et 9 en accession à la propriété).

En présence de Philippe Vanelles, directeur général de Valloire, et Alain Lebon, aménageur de l'éco-quartier pour Valloire, ils ont présenté cette réalisation exemplaire en termes



DEVELOPPEMENT DURABLE Séverine Monteillet et Thomas Godeau ont assuré cette visite de l'éco-quartier, situé à l'est de la ville et au cœur de la nature.

d'isolation, d'économies d'énergie, récupération de l'eau en circuit fermé, ou tri des déchets.

Une deuxième tranche

prévoit d'avoir 18 logements en accession à la propriété. Après la visite, une présentation de ma-

sons en paille a été effectuée. Avec pourquoi pas l'ambition de réaliser un éco-quartier en utilisant le paille comme matériau ?

Cet avenant vise à acter la renonciation à la réalisation de la tranche Sud de l'opération d'aménagement et formaliser les adaptations nécessaires sur le programme d'aménagement de la tranche Nord, tout en autorisant la prolongation correspondante des délais d'exécution, la concession d'aménagement devant prendre fin le 31 décembre 2023 au plus tard.

Pour l'application de l'article 14.3.1 du contrat, le montant initial de 606 000 € est porté à 513 600 €, restant un solde de 150 000 € à régler par l'Agglomération Montargoise. Ce solde sera versé à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux de l'opération bois-paille et au plus tard le 31 décembre 2021.

Ces modifications sont conformes à l'article L. 3135-1 du code de la commande publique, étant précisé qu'elles n'impactent ni la nature globale du contrat ni son équilibre financier.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 et ses annexes au traité de concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération Les rives du Solin à Châlette-sur-Loing avec la société VALLOIRE HABITAT. »

Monsieur BILLAULT : « C'est un dossier sur lequel on a travaillé depuis la nouvelle mandature. Il nous tenait à cœur que ces maisons bois/paille prennent vie dans l'écoquartier ; maintenant, c'est chose faite. Je suis relativement satisfait de cette finalité. Les inondations ont modifié complètement le programme mais on a réussi à trouver quelque chose qui correspond à ce que Valloire Habitat et l'Agglomération Montargoise souhaitent. J'espère que la prochaine fois que l'on parlera de ce dossier, ce sera pour l'inauguration de ces maisons bois/paille. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

## HABITAT

### 25) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Versement d'une aide

Monsieur BILLAULT : « L'Agglomération Montargoise Et rives du loing a mis en place de 2015 à 2019, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, sur l'ensemble des communes membres, en partenariat avec le Département du Loiret et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Son objectif est d'aider les propriétaires privés de logements anciens à réaliser des travaux, d'une part de rénovation et d'économies d'énergies, d'autre part d'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées et enfin de travaux de logements très dégradés, et ce afin d'améliorer la sécurité et le confort au quotidien.

Les aides financières mobilisables s'adressent aux propriétaires occupants, locataires, retraités, actifs et aux propriétaires bailleurs sous certaines conditions de ressources.

Il s'agit de verser des aides à la personne mentionnée ci-dessous, dont le dossier a reçu un accord favorable de la CLAH (Commission Locale Amélioration de l'Habitat) avant la fin de l'OPAH au 31 décembre 2019. L'aide est versée après paiement des factures par les bénéficiaires. Pour information, chaque dossier fera l'objet d'une délibération.

Aussi, je vous propose, si vous en êtes d'accord :

- De verser à Madame GONZALES Corinne une aide de 723,55 € sur présentation des factures payées et ce dans le cadre de la convention relative à l'OPAH.

Nom	Commune	Type de travaux	Montant des travaux TTC	Aides publiques dont AME et caisse retraite	Apport personnel / prêt bancaire	Montant sollicité AME
GONZALES Corinne	Chalette/Loing	Rénovation thermique	11915,34	5732,78	6182,56	<b>723,55</b>

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

### 26) ADIL du Loiret et Eure-et-Loir : Désignation des représentants titulaire et suppléant de l'Agglomération Montargoise au Conseil d'administration

Monsieur BILLAULT : « L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) du Loiret et Eure-et-Loir, dont le but est d'informer et conseiller, à titre gratuit, les habitants sur toutes les questions liées au logement qu'elles soient d'ordre juridique, financier et fiscal est administrée par un conseil d'administration composé de la manière suivante :

- Collège 1 : Offreurs de biens et services concourant au logement
- Collège 2 : Représentants des consommateurs et des usagers
- Collège 3 : Pouvoirs publics et organismes à but non lucratifs d'intérêt général

Afin de tenir compte du renouvellement du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2021, il s'agit de désigner des représentants de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, appelés à siéger au Conseil d'administration de l'ADIL du Loiret et Eure-et-Loir.

Pour information : 1 AG par an et 3 CA par an.

La commission Habitat s'est réunie le 7/05/2021 et a proposé des élus pour siéger auprès de l'ADIL du Loiret.

Je vous propose donc de désigner les membres suivants :

-1 titulaire : Valérie BASCOP

-1 suppléante : Christine PASQUET. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

27) Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement du Centre - Val de Loire (CRHH) : Désignation des représentants titulaire et suppléant de l'Agglomération Montargoise

Monsieur BILLAULT : « Le Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement du Centre - Val de Loire est l'instance de concertation au niveau régional de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat et de l'hébergement.

Conformément à l'article R.362-1 du Code de la construction et de l'Habitation, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement émet chaque année, sur la base d'un rapport présenté par le préfet de région, un avis sur :

- 1° La satisfaction des besoins en logement et en hébergement des différentes catégories de population ;
- 2° Les orientations de la politique de l'habitat et de l'hébergement dans la région et des actions engagées par l'État et les collectivités territoriales ;
- 3° La programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement et des moyens du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement dans la région et la coordination de ces financements, en particulier ceux de l'état, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements et de la participation des employeurs à l'effort de construction ;
- 4° Les modalités d'application dans la région des principes qui régissent l'attribution des logements locatifs sociaux ;
- 5° Les politiques menées dans la région en faveur du logement et de l'hébergement des populations défavorisées et des populations immigrées.

Il est présidé par le préfet de région qui en nomme les membres, répartis en trois collèges :

- un collège de représentants des collectivités territoriales et leurs groupements
- un collège de professionnels intervenant dans les domaines du logement, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants,
- un collège intégrant les représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion, d'organisations d'usagers, des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement, de bailleurs privés, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction, et de personnalités qualifiées

L'ensemble des membres du comité se réunit au cours des réunions plénières, environ 2 fois par an. (Source DREAL Centre-Val de Loire).

Afin de tenir compte du renouvellement du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2021, il s'agit de désigner des représentants de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing, appelés à siéger au Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement du Centre - Val de Loire.

Je vous propose de désigner les membres suivants :

- 1 titulaire : Philippe VAREILLES
- 1 suppléante : Valérie BASCOP ».

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. NOTTIN avec pouvoir de Mme CHBIHI KADDOURI).

## 28) Modalité de représentation de l'Agglomération Montargoise aux commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements sociaux

Monsieur BILLAULT : « Chaque bailleur social met en place une commission d'attribution des logements qui a pour rôle d'attribuer nominativement chaque logement. Cette commission est également chargée d'examiner et de rendre un avis sur la situation de certains locataires en cours de bail dans les territoires connaissant un déséquilibre entre offre et demande.

Cette commission est composée :

### 1/ Voix délibérative

- de six membres désignés par le conseil d'administration ou de surveillance de l'organisme Hlm qui élisent en leur sein un ou une présidente.
  - Le président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) compétent en matière de politique locale de l'habitat ou son représentant
  - Le maire de la commune d'implantation des logements à attribuer ou son représentant .
- Le maire dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité
- Le représentant du préfet.

### 2/ Voix consultative

- un représentant des associations d'insertion
- les réservataires pour l'attribution des logements relevant de leur contingent

Le fonctionnement de la commission d'attribution (fréquence des réunions, règles de quorum, convocations...) est fixé par un règlement intérieur établi par le Conseil d'administration ou de surveillance de l'organisme. Elle peut s'organiser soit en présentiel, soit être dématérialisée.

Le droit de réservation se répartit de la manière suivante :

- Les communes, les EPCI et autres collectivités territoriales disposent généralement d'un droit de réservation maximum de 20% des logements en contrepartie des garanties qu'ils accordent pour les emprunts souscrits par les organismes auprès de la Caisse des Dépôts. Ils peuvent contracter des réservations complémentaires en contrepartie d'un financement ou de l'apport d'un terrain.
- L'Etat dispose d'un droit de réservation au plus 30% des logements, dont 5% au plus à destination des fonctionnaires d'Etat. Le contingent préfectoral est essentiellement dédié aux ménages prioritaires.
- Action Logement contracte des réservations en contrepartie de financements, (prêts ou subventions) afin de loger des salariés des entreprises cotisantes à la PEEC

(participation des employeurs à l'effort de construction) ou éligibles aux services d'Action Logement.

Je vous propose de maintenir les modalités de représentation de l'EPCI telles qu'existantes :

- le maire ou le représentant de la commune d'implantation des logements à attribuer représente l'EPCI ou son représentant, et ce en vue de conserver la connaissance des besoins locaux.
- La cohérence de la politique d'attribution de logement social sur le territoire se mesurera via la Conférence Intercommunale du logement. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

## **TRAVAUX**

### **29) Reconnaissance de l'intérêt communautaire de la liaison cyclable entre le bourg de Conflans-sur-Loing et la véloroute n° 3**

Monsieur DUPATY : « Il existe une liaison cyclable entre le bourg de Conflans-sur-Loing et la véloroute n° 3 (d'intérêt communautaire).

Cette piste, d'une longueur d'environ 360 m, traverse une peupleraie et 3 ouvrages d'art permettant de franchir des bras du Loing, dans un environnement naturel préservé.

Elle se raccorde directement sur la véloroute n° 3, axe cyclable structurant de l'Agglomération Montargoise.

Il vous est donc proposé de reconnaître l'intérêt communautaire de cette liaison cyclable. »



Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

### **30) Avenant à la convention de groupement de commandes avec la commune de Cepoy pour les travaux d'aménagement de la rue des glycines**

Monsieur DUPATY : « La commune de Cepoy et l'Agglomération Montargoise ont signé une convention de groupement de commandes pour des travaux d'aménagement rue des Glycines (délibération n°20-259 du Conseil communautaire du 17 novembre 2020).

La part des travaux concernant l'eau pluviale était estimée à 5 990 € HT soit 7 188 € TTC. Le montant final des travaux concernant l'eau pluviale étant finalement de 6 390 €HT soit 7 668 €TTC, il vous est proposé de signer un avenant permettant de régulariser ce montant (+6,7%).

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

*o o o o o*

Monsieur BILLAULT : « Je voudrais dire deux choses. Monsieur WEBER nous a posé une liste de questions, comme il y a un porte-parole, vous lui direz que nous lui répondrons question par question. Son mail est arrivé juste avant le week-end et on a eu un autre mail cette nuit à 2 heures du matin, en termes de temps, c'est un peu juste pour apporter des réponses. »

Monsieur NOTTIN : « Je rappelle juste qu'il y a eu un nouveau coup de tonnerre dans les multiples dossiers, concernant l'affairiste Frank SUPPLISSON qui a aussi été notre président. La presse nationale annonçait il y a quelques semaines le placement de Monsieur SUPPLISSON sous contrôle judiciaire et mise en examen, je cite pour "abus de biens sociaux, faux et usage de faux en écriture privée, escroquerie au jugement en bande organisée et blanchiment en bande organisée, de fraude fiscale aggravée concernant la vente d'ASCOMETAL en 2014. Les faits reprochés sont d'une exceptionnelle gravité : montage douteux, petits arrangements entre amis jusqu'au plus haut niveau de l'Etat pour gagner des appels d'offres, pompage des aides publiques, et opérations spéculatives au détriment de l'emploi, entreprises dépecées, etc... bref toute la panoplie des requins de la finance sans morale ni principe. A chaque fois, les salariés trinquent. Un article de Mediapart est venu expliquer la sinistre mécanique de Monsieur SUPPLISSON. Un nouvel article, le troisième ! Localement, cette même presse d'investigation avait révélé que des entrepreneurs impliqués dans des projets de notre Agglomération entretenaient des relations d'affaires avec Monsieur SUPPLISSON. C'était le deuxième article de Mediapart, fort étayé. Ce dernier n'hésitait pas à faire jouer de son influence de président pour favoriser ses propres intérêts d'affaires. Par exemple, son bras droit dans ses magouilles montargoises était l'ancien directeur de développement du promoteur immobilier Nexity, ce même groupe Nexity qui a obtenu de Monsieur SUPPLISSON et de la majorité du conseil d'agglomération le 23 mai 2019 le cadeau énorme d'un terrain de 7600 m<sup>2</sup> de la caserne Gudin d'une valeur de 750 000 €. »

Monsieur BILLAULT : « On ne va pas revenir là-dessus, Monsieur NOTTIN. »

Monsieur NOTTIN : « Donc, il n'est pas possible de laisser continuer des chantiers délirants et coûteux comme si de rien n'était. C'est vrai pour l'ex caserne Gudin et c'est vrai pour le port Saint Roch. Devrons-nous attendre que la justice et la presse finissent par exhumer des dossiers douteux liés à l'Agglomération ? Seuls depuis le début des affaires SUPPLISSON, nous avons demandé que toute la transparence soit faite sur sa gestion des affaires locales. Sous les insultes de la droite locale, notamment dans cette enceinte, à l'époque, nous avons porté la voix des habitants des montargois qui légitimement s'interrogent sur les raisons qui ont poussé Messieurs DOOR, DIGEON, DUPATY, etc, vous également, à le soutenir et le maintenir jusqu'au bout de la présidence de l'Agglomération. Pourquoi avoir couvert pendant des années

les combines de Monsieur SUPPLISSON ? Il faut enfin assumer les responsabilités et accéder à nos demandes. Qu'avez-vous à craindre ? Pourquoi l'avoir laissé si longtemps à la tête de l'Agglomération ? Pour le laisser faire le ménage dans ses dossiers ? Nous persistons car les faits nous donnent plus que jamais raison et c'est pourquoi nous demandons ce soir un audit complet et véritable sur la gestion de Monsieur SUPPLISSON, sur les décisions prises sans délibération à l'Agglomération, en particulier sur les conditions dans lesquelles ont été mises en route les différents projets qu'il a initiés. Chacun des contrats passés pour ses projets doivent être contrôlés afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu de conflits d'intérêts ou d'autres irrégularités. Si c'est le cas, tant mieux, nous nous en féliciterons mais au moins nous aurons eu une preuve et de la transparence. Enfin, un audit des finances de l'Agglomération, un audit transparent sous le contrôle des habitants et des élus de l'Agglomération Montargoise. »

Monsieur BILLAULT : « C'était la demande de 2 heures du matin. Tout le monde avait bien compris. J'ai bien compris votre demande mais 2 heures 44 du matin, pour être précis, ce n'est pas une heure. Merci à tous. Bonne soirée et à bientôt. »

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur BILLAULT, Président, lève la séance à 20 heures 07.

**La Secrétaire de séance,**

**Hélène DE LAPORTE**



**Le Président,**

**Jean-Paul BILLAULT**